



JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Volume XXI.

Québec, Province de Québec, Novembre et Décembre 1877.

Nos. 11 et 12.

SOMMAIRE.—PARTIE OFFICIELLE : Lettre à MM. les Inspecteurs.—Lettre aux Commissaires et Syndics.—Circulaire de la Commission de l'Exposition de Paris.—Rapport du Surintendant pour 1876-77.—Nominations de six nouveaux inspecteurs.—Municipalités nouvelles.—Nominations de commissaires et syndics.—Brevets de capacité, etc.—Distribution du fonds de l'éducation supérieure en 1875-76 et 1876-77. PARTIE NON-OFFICIELLE : Société de géographie.—Bon exemple.—Réunion des élèves de St. Hyacinthe, etc.—L'éducation aux Etats-Unis. POÉSIE : La messe de minuit, légende par M. Chauveau. TRIBUNE LIBRE : Mathématiques (suite).—L'arithmétique Bellerose, etc.—L'enseignement de l'orthographe usuelle. PÉDAGOGIE : Conférence à l'école normale Laval, etc.—Faut-il donner aux élèves des devoirs à faire à domicile.—La Géographie intuitive, par A. Sluys. BULLETINS : Bibliographique. ANNONCES. TABLE DES MATIÈRES.

PARTIE OFFICIELLE

Lettre à MM. les Inspecteurs

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

QUÉBEC, ce 10 décembre 1877.

MONSIEUR L'INSPECTEUR,

Vous trouverez sous ce pli une lettre-circulaire adressée par M. l'abbé Nantel, au nom de la commission scolaire de l'exposition universelle de Paris, aux séminaires, collèges et couvents de la province. Je vous invite de la manière la plus pressante à prêter votre concours actif à la commission.

Suivant le mot de la circulaire, nous désirons faire connaître notre système scolaire dans son ensemble, "depuis l'université jusqu'à la salle d'asile," et le moment où vous commencez la visite régulière des écoles de votre ressort est bien choisi pour faire sans retard votre part dans cette entreprise. Ce que nous voulons ce sont les devoirs journaliers des élèves, composition littéraire, dessin, tenue des livres, arithmétique, histoire, géographie, etc., recueillis dans un *cahier unique* du genre de celui que je vous adresse en même temps que la présente.

Je compte sur vous pour engager les commissaires et les syndics d'écoles à pourvoir les écoles de ces cahiers, et les instituteurs à recueillir soigneusement ces devoirs. Les élèves devront être appelés assez souvent à composer pour que les cahiers soient remplis avant le 15 février prochain.

Durant vos visites, vous voudrez bien prévenir les commissaires et les syndics que le prochain numéro du "Journal de l'Instruction Publique" contiendra une circulaire à leur adresse sur le même sujet.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

GÉDÉON OUMET,

Surintendant.

Québec, 10 décembre 1877

A Messieurs les Commissaires et

Syndics d'écoles catholiques.

MESSIEURS,

J'appelle votre attention sur la lettre-circulaire qui suit, adressée par l'abbé Nantel au nom de la commission de l'exposition scolaire de Paris.

La Commission sollicite le concours non pas seulement des grandes institutions d'éducation supérieure, mais aussi de toutes les écoles primaires, et je vous invite de la manière la plus pressante à faire votre part dans l'œuvre qu'elle a commencée. La chose vous sera facile. Il suffira de pourvoir vos écoles de *Cahiers de devoirs journaliers* et de prier vos instituteurs de recueillir les travaux de leurs élèves.

Si vous avez besoin de quelques renseignements qui ne se trouvent pas dans la lettre-circulaire de la Commission, vous voudrez bien les demander à l'Inspecteur de votre district.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre obéissant serviteur,

GÉDÉON OUMET,

Surintendant.

CIRCULAIRE aux Séminaires, Collèges et Couvents subventionnés et non-subventionnés.

BUREAU DE LA COMMISSION DE L'EXPOSITION SCOLAIRE DE L'EXPOSITION
UNIVERSELLE DE PARIS

Québec, le 10 décembre 1877.

M

Dans le mois de juin dernier, l'honorable Surintendant vous a transmis l'extrait suivant des délibérations du Comité catholique du Conseil de l'instruction publique, à sa séance du 25 mai :

“ PRÉSENTS : Le Surintendant, Mgr. l'archevêque de Québec, Mgr. de Montréal, Mgr. des Trois-Rivières, Mgr. de St. Hyacinthe, Mgr. d'Ottawa, Mgr. de Rimouski, le Rév. A. E. Dufresne, V. G. (remplaçant Mgr. de Sherbrooke), l'hon. P. J. O. Chauveau, MM. C. Delagrave, le Dr. Lachaine et P. S. Murphy.

“ Sur proposition de Mgr. l'Archevêque, il est résolu : “ Qu'une lettre-circulaire soit envoyée par le Surintendant aux Recteur, Supérieur et Directeur de chacune des grandes maisons d'éducation supérieure, subventionnées ou non subventionnées en cette province, leur représentant qu'en vue des expositions provinciales ou autres qui pourront avoir lieu et auxquelles le département de l'instruction publique peut être appelé à prendre part, il est à désirer que l'on conserve dans chacune de ces institutions des cahiers d'écriture, de composition, d'arithmétique, de tenue des livres et des autres travaux des élèves, dans le but de les exhiber dans ces expositions ; et que copie de cette résolution soit transmise à ces institutions avec la lettre du Surintendant.”

Le Surintendant terminait sa lettre en disant :

“ La nature de mes fonctions me permet d'embrasser dans son ensemble notre système d'instruction publique : eh bien ! j'ose affirmer que si, grâce à une bonne volonté active, nous parvenions à réunir toutes nos forces, nous pourrions, même dans une exposition internationale, soutenir toute concurrence. Je n'ai pas besoin d'insister sur le bien qui résulterait pour le pays d'une comparaison si honorable : il me suffit d'en appeler à votre patriotisme.”

Plus tard, dans sa séance du 13 octobre dernier, le Comité catholique a voté unanimement la proposition qui suit :

“ Que ce comité désire recommander au gouvernement “ de se prévaloir au plustôt de l'art. 52 de la 40e Vict., “ ch. 22, et de promulguer des règles et règlements pour “ la tenue et la direction d'une exposition scolaire à “ Paris, à l'exposition universelle de 1878, et de nom- “ mer à cette fin un ou plusieurs commissaires.”

Le gouvernement de Québec, se rendant à un désir exprimé d'une manière si pressante, a institué une

commission spéciale pour organiser une exposition scolaire à Paris en 1878. Elle se compose du Surintendant, du Révérend Fothergill, de Monsieur U. E. Archambault et de moi-même.

Dans sa séance du 6 de décembre courant, la Commission m'a chargé d'entrer en communication avec vous et de vous inviter à lui prêter votre concours actif.

Dans les nombreuses études qui ont été publiées au sujet des diverses expositions scolaires de l'Exposition de Philadelphie, vous savez quels éloges on a décernés au Canada, mais vous n'ignorez pas non plus les restrictions faites pour la province de Québec en particulier, dont l'exposition scolaire était, à la vérité, fort insuffisante. Ces restrictions ont été, en plus d'un cas, malveillantes, ce qui s'explique facilement. En effet, notre système d'instruction publique est fondé sur la religion comme sur une assise essentielle ; c'est déjà, pour une partie du monde moderne, un grand défaut. Mais, de plus, nos écoles sont confessionnelles, et comme le catholicisme domine dans notre province, la plupart de nos écoles sont vues d'un œil indifférent par une autre partie du monde moderne. La question pour nous est donc de savoir si nous pouvons confondre cette malveillance et gagner les indifférents à notre cause.

Le pouvons-nous, en vérité ?

Pouvons-nous prouver que la religion ne fait pas tort à l'instruction dans ce pays ? Je dis prouver, car il est bien inutile d'affirmer. Les hommes de notre temps ne croient qu'aux faits. Si nous n'exposons pas, si nous ne montrons pas aux yeux des contemporains tout notre système scolaire, on répétera que notre abstention est un aveu d'infériorité, et cet argument restera sans réplique. Au grand rendez-vous donné à l'univers entier, il faut aller, non pas dire, mais faire voir ce que nous sommes.

C'est ainsi que le Surintendant, le Conseil et le Gouvernement se sont posé la question, et le fait d'avoir formé une commission prouve assez qu'ils y ont répondu dans l'affirmative.

La Commission a pensé que le moyen le plus simple et à la fois le plus loyal de parvenir au but qui lui est proposé, c'est d'exposer le fonctionnement même, si je puis dire, de notre système scolaire. Je m'explique. Il y a deux manières de faire une exposition : la première consiste à offrir à l'admiration du public des œuvres ou des produits exceptionnels ; nous ne voulons pas de cette manière. La seconde consiste à faire juger tout un ensemble de travaux, au lieu d'un travail en particulier. C'est cette dernière manière que la Commission croit préférable, ou plutôt la seule convenable, en matière d'instruction publique. Nous ne voulons pas envoyer à Paris des œuvres choisies et par là prouver qu'il y a dans les écoles canadiennes des talents rares ; nous voulons montrer que notre système est bon dans son ensemble, depuis l'université jusqu'à la salle d'asile. Pour cela, il faut l'exposer tel qu'il est, tel qu'il fonctionne tous les jours ; il faut exposer les travaux des professeurs et les devoirs journaliers des élèves.

A cette fin, la Commission propose d'établir, dans toutes les écoles, dans toutes les maisons de haute éducation, un concours général qui commencerait aussitôt que possible et finirait au plus tard le 15 février prochain.

Les travaux suivants seraient recueillis séparément :

Cahiers d'écriture, de tenue des livres, etc., dessins linéaires et autres ; cartes géographiques, astronomiques, etc. ; tableaux historiques ; thèses de philosophie, etc.

Les couvents voudront bien envoyer aussi les travaux à l'aiguille, reprises, raccommodages, couture unie, broderies, travaux au crochet, tricots, etc., etc.

La plupart des maisons d'éducation supérieure ont la louable habitude de faire entrer les meilleurs travaux des élèves dans un *cahier d'honneur* ; l'envoi de ce cahier est vivement sollicité de la part de la Commission.

Les compositions qui se font dans le cours de l'année, ainsi que les papiers d'examen de fin d'année, seront reçus aussi avec la plus grande reconnaissance.

En un mot, tout ce qui est de nature à faire connaître l'enseignement donné dans nos maisons d'éducation, trouverait naturellement sa place dans une exposition comme celle que nous sommes à organiser.

Vous recevrez en même temps que la présente lettre-circulaire un *Cahier de devoirs journaliers*, dont la Commission recommande l'usage pour les travaux du concours. Les instructions contenues dans ce cahier me paraissent suffisamment claires pour diriger le professeur dans la manière de faire son *Journal de classe*, et pour indiquer à l'élève comment inscrire, jour par jour et heure par heure, le travail habituel.

Il faut bien se garder de faire perdre du temps à l'élève pour la calligraphie. L'écriture ordinaire propre est tout ce que la Commission demande.

Quant à la manière de corriger, indiquée dans les instructions, elle peut être remplacée par toute autre, pourvu toutefois que la bonne apparence du cahier ne soit pas gâtée par les corrections.

Du reste, le cahier n'est pas obligatoire pour le concours. La Commission a cru devoir le recommander parce que, au moyen des instructions qu'il contient, il sera plus facile d'arriver à l'uniformité et de montrer, non-seulement le travail de chaque élève en particulier, mais les matières enseignées dans chaque classe et le temps consacré à ces matières. Mais tout autre cahier ou même des feuilles détachées, de grandeur et de qualité uniformes, tendant à montrer la même chose, seront reçus au même titre par la Commission. (*)

La Commission espère que les professeurs tiendront à donner pour sujets des devoirs de classe des sujets religieux et nationaux. Cette exposition a pour but de nous faire connaître, et il ne faut rien négliger de ce qui peut y contribuer.

Nous désirons aussi ajouter aux travaux des élèves

les travaux des professeurs, imprimés ou en manuscrit, sur n'importe quel sujet scientifique, littéraire, pédagogique etc., etc. Ces travaux occuperont une place d'honneur dans l'exposition.

Le résultat du concours et tous les objets faisant partie de l'exposition seront adressés au Département de l'instruction publique.

Afin de rendre l'exposition aussi intéressante que possible et de donner une idée exacte de l'état de l'instruction publique dans la province de Québec, la Commission a décidé de publier les notices qui ont été envoyées au Département des travaux publics, l'année dernière. Les maisons d'éducation qui n'auraient pas fait parvenir ces notices l'année dernière voudront bien les faire remettre au Département de l'instruction publique, sous le plus bref délai.

Ces notices doivent contenir l'historique de la maison, la composition du corps administratif et du corps enseignant, un résumé du cours d'études, etc., etc. Une vignette de l'édifice sera envoyée avec la notice, lorsque la chose sera possible. Veuillez condenser votre matière pour la faire entrer dans sept ou huit pages d'un volume in-8vo. Deux ou trois pages de plus seront accordées aux maisons les plus anciennes et les plus importantes. Les maisons-mères voudront bien indiquer soigneusement toutes leurs succursales, même celles qui sont situées en dehors des limites de la province de Québec.

La Commission désire aussi recevoir une photographie de l'édifice, non encadrée, de 12 pouces par 9 pouces, soigneusement exécutée, et quelques copies du programme détaillé du cours, si ce programme est imprimé.

Il est bien entendu que si, pour répondre à l'invitation contenue dans la lettre-circulaire du Surintendant, en juin dernier, quelques maisons avaient déjà commencé à recueillir les travaux des élèves, ces travaux peuvent être envoyés immédiatement à Québec.

Nous espérons que vous voudrez bien nous prêter votre concours dans l'œuvre qui nous est confiée, et transmettre votre réponse au plus tôt à

Votre tout dévoué serviteur,

A. NANTEL, Ptre,
Supérieur du Séminaire de Ste. Thérèse.

Rapport du Surintendant de l'instruction publique de la province de Québec pour l'année 1876-77

Québec, le 3 décembre 1877.

A l'Honorable

JOSEPH-ADOLPHE CHAPLEAU,
Secrétaire Provincial.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous soumettre, pour l'information de Son Excellence, mon rapport sur l'instruction publique pour l'année scolaire 1876-77, révolue le 1er juillet dernier.

A sa dernière session, la législature a voté une loi

(*) Les colléges et les couvents qui désireront se procurer le *Cahier de devoirs journaliers* pourront s'adresser au Dépôt du Département de l'instruction publique à Québec. Le prix du cahier d'une main est de 18 cents. Celui d'une demi-main se vend 15 cents.

(40 Vict. ch. 22) qui a pu être tout d'abord diversement appréciée, mais dont personne n'a méconnu la portée considérable ; je ne crois pas m'être trompé en disant dans une de mes circulaires qu'elle "ouvrira une nouvelle ère pour l'instruction publique en cette province." La charge d'inspecteur d'écoles soumise aux conditions d'un examen sérieux, la création d'un dépôt de livres et autres fournitures, la construction des maisons d'école sévèrement réglementées, la comptabilité scolaire réorganisée, l'enseignement du dessin dans les écoles primaires, voilà autant de réformes dont les amis de l'éducation attendent à bon droit les plus heureux résultats.

Mais une pareille loi, véritable loi organique, n'a pas pu avoir sa pleine et entière application dans le court espace de six mois : ce laps de temps est à peine suffisant pour une ébauche des réformes projetées. L'année qui vient de finir est donc une période de transition, et je ne puis pas encore faire un rapport complet sur le fonctionnement de la nouvelle loi.

Qu'il me soit permis seulement de dire d'une manière générale que l'œuvre du Dépôt de livres, commencée vers le milieu de juillet dernier, s'annonce sous les auspices les plus favorables. Je n'en veux d'autre preuve que le fait que le 1er décembre courant le chiffre des ventes du Dépôt s'élevait à \$12,600, réparties entre 265 municipalités.

Je me suis trouvé, pour les premières opérations du Dépôt, en face de difficultés sérieuses. D'abord, quelques intéressés ont cru voir dans la loi la création d'un monopole dangereux. Ce n'est pas ici le lieu de discuter la loi ; je me contenterai de dire que je l'ai interprétée autrement, et que j'ai fait publier dans le *Journal de l'Instruction Publique* la déclaration la plus catégorique à ce sujet. En réalité, il n'y a pas de monopole, comme chacun peut le constater en comparant le chiffre total des municipalités, qui est de 949, avec celui des municipalités qui ont acheté au Dépôt. J'ai raison de croire que certains libraires ont vendu beaucoup plus cette année que les années passées ; redoutant la concurrence du dépôt, ils ont fait plus de propagande que de coutume. Cela prouverait au besoin que le Dépôt ne cause pas leur ruine, comme ils l'ont redouté ; mais ce qui est plus important à constater, c'est que cette activité nouvelle, créée par le Dépôt dans le commerce de livres et de fournitures scolaires, aura pour résultat de pourvoir un plus grand nombre d'écoles. C'est là l'essentiel. Que ces écoles soient pourvues par le Dépôt ou par les libraires, c'est tout à fait secondaire, au point de vue des intérêts publics. Aussi, pouvons-nous espérer que l'an prochain nos inspecteurs auront moins à se plaindre de l'insuffisance de fournitures dans les écoles de la campagne.

L'approvisionnement du Dépôt a été une autre grande difficulté. Il a fallu s'adresser, soit auteurs, soit aux libraires, et prendre, tels qu'ils l'offraient, une marchandise indispensable. Sous le rapport de la typographie et de la reliure, les livres qui n'ont pas été publiés spécialement pour être offerts au Dépôt, sont en général d'une qualité inférieure. Cependant, je n'ai pu m'en passer pour les débuts. A l'avenir, je serai en état de faire mes conditions, et, sans augmenter les prix, de fournir des livres mieux imprimés.

Il y a plus. L'intention de la loi est d'établir l'uniformité des livres classiques dans toute la province ; or, il m'a été impossible de me conformer à cette partie de la loi ; car, d'une part, le Conseil de l'instruction publique n'a pas encore révisé la liste des livres approuvés, et, d'autre part, je ne pouvais, dès la première année, prendre sur moi de faire un choix sans courir le risque de jeter la confusion dans certaines

écoles. Il serait pourtant bien à désirer que cette uniformité régnât dans toutes les écoles ; l'enseignement y gagnerait et l'inspection serait bien plus facile. Déjà pour la lecture, l'uniformité s'est établie au moyen des *Livres de lecture graduée* de Montpetit, dont le quatrième et le cinquième viennent de paraître, et MM. les Inspecteurs s'accordent à en redire les bons résultats.

Dans le cas où le Conseil de l'instruction publique, pour des raisons graves, ne voudrait pas réviser maintenant la liste des livres approuvés, il y aurait peut-être un moyen d'obvier à cet inconvénient : ce serait de laisser libre le commerce de tous les livres approuvés, mais de n'en vendre au Dépôt qu'un petit nombre choisis. Ce moyen serait beaucoup plus lent qu'une révision complète ; mais il aurait toujours sa valeur en ce qu'il manifesterait une préférence de la part des autorités.

Construction des maisons d'école.

La dernière loi sur l'instruction publique porte qu'aucune maison d'écoles ne sera construite sans que le plan en ait été, au préalable, soumis au Surintendant et approuvé par lui. Je suis heureux de dire que les municipalités se conforment de bon gré à cette prescription de la loi.

Le Comité catholique du Conseil de l'instruction publique a adopté un règlement très-sage relatif à la construction des maisons d'école ; on le lira dans le compte-rendu qui se trouve à la fin de ce volume. J'ai insisté pour qu'il fût mis à exécution, et je n'ai eu qu'à me féliciter de la bonne volonté des commissaires et des syndics : c'est un témoignage qu'il m'est bien agréable de leur rendre ici.

Il y a tout lieu d'espérer, si l'on en juge par ces débuts, que nous verrons bientôt disparaître de certaines localités ces masures laides et malsaines que l'on décore du nom de maison d'école, pour faire place à des édifices, non pas somptueux, mais construits avec élégance et suivant les règles de l'hygiène.

Dans quelques municipalités pauvres, j'ai dû me montrer peu exigeant, croyant qu'il valait mieux laisser construire des maisons insuffisantes que d'être cause qu'il n'en fût construite aucune. Mais je n'ai agi de la sorte qu'à regret, car il y a bien peu d'endroits, assez populeux pour se constituer en municipalité, qui ne possèdent des ressources suffisantes pour construire une bonne maison d'école. A toutes les municipalités nouvelles je citerai comme exemple les commissaires de la Patrie, dans le canton de Ditton, dont la maison d'école est la plus jolie maison de l'endroit.

Enseignement de l'Agriculture.

L'enseignement de l'agriculture se propage graduellement, mais trop lentement au gré des véritables amis du peuple des campagnes. Plusieurs Inspecteurs constatent que dans certaines localités les parents refusent d'acheter le *Petit Manuel d'Agriculture* pour leurs enfants. Ces récalcitrants sont ordinairement les plus mauvais cultivateurs de l'endroit, et le problème à résoudre est de faire du bien à ces gens-là malgré eux. J'y travaille dans les limites de mes attributions.

Mais j'attends une solution surtout du travail constant des Inspecteurs et de l'influence des écoles normales qui donnent à l'agriculture une attention toute spéciale. Seulement je regrette de dire qu'en général, les bureaux d'examineurs n'accordent pas d'importance à cette matière, et qu'ils manquent à leurs devoirs sous ce rapport.

De l'assistance à l'école.

Tous les Inspecteurs s'accordent à dire que le grand mal, la cause principale, et souvent unique, du peu de progrès de certaines écoles, c'est l'inassiduité des élèves. Il y aurait à faire un calcul sérieux sur ce sujet. Combien de jours dans l'année sont-ils employés à faire l'école ?

Retranchons des 365 jours de l'année les jours suivants :

- 52 dimanches.
- 52 jours de congé.
- 45 jours, en moyenne, de vacances.
- 8 jours de congé du jour de l'an.
- 10 fêtes d'obligation.

167

Il reste donc à peu près 200 jours consacrés à l'enseignement. Est-ce assez ?

Avant de répondre, rappelons-nous que, d'après le rapport des Inspecteurs, il y a 232,765 élèves, avec une assistance moyenne de 178,621, c'est-à-dire un peu plus des trois quarts. Ce chiffre de l'assistance moyenne est plus élevé que celui des années passées ; mais il n'en reste pas moins acquis que les écoles ne sont fréquentées que pendant 200 jours de l'année et seulement par les trois quarts des élèves.

Voilà donc une double perte de temps : d'abord par les congés, nécessaires ou non ; ensuite, par l'inassiduité des enfants.

Il me semble que les vacances du jour de l'an sont inutiles et que celles de l'été devraient commencer le 1^{er} août et finir le 31 du même mois. Quant à l'assistance régulière à l'école, c'est aux parents à y voir.

Pour le dire en passant, je crois que le congé de semaine devrait toujours se donner le samedi, et que cela devrait être dit dans la loi.

Exposition scolaire.

J'ai cru qu'il était de mon devoir de faire participer le Département de l'instruction publique à l'exposition provinciale tenue à Québec en septembre dernier. J'ai exposé des échantillons de tous les livres, appareils, fournitures, en usage dans nos écoles et que le Dépôt offre en vente aux municipalités. Plusieurs institutions, les écoles normales, l'académie des Frères de la Doctrine Chrétienne, le collège de Sherbrooke, celui de Montmagny, l'académie commerciale catholique de Montréal, celle des Sœurs de Jésus-Marie, de Sillery, ont bien voulu me prêter leur concours et rehausser ainsi l'éclat de l'exposition scolaire. Bref, en dépit du manque d'espace qui a rendu impossible une classification méthodique de tous les objets, je crois pouvoir dire que cette exposition donnait une bonne idée de l'organisation de l'instruction publique dans cette province.

C'est la première exposition du genre qui ait été faite chez nous. Je constate qu'elle a vivement intéressé le public et fixé l'attention de ceux qui s'occupent du progrès moral et intellectuel du peuple. Bon nombre d'hommes instruits, mais qui croient pouvoir juger de toute l'organisation par certains faits que la malveillance ne cesse de mettre en relief, ont été surpris des réformes opérées depuis quelques années dans notre système d'enseignement.

Si elles se répètent, ces expositions stimuleront le zèle des écoles, et il arrivera pour l'enseignement ce qui arrive pour les arts, l'industrie et l'agriculture ; les méthodes nouvelles, les systèmes perfectionnés se vulgariseront, au grand avantage de tous.

Les juges de l'exposition provinciale ont fait le rapport suivant :

“ Les juges de l'Exposition Provinciale tenue à

Québec, en septembre 1877, après avoir visité, sur invitation spéciale, l'exposition scolaire faite par le Surintendant de l'Instruction Publique, et considérant qu'aucun prix ne peut être accordé, d'après les règlements, à cette exposition, croient de leur devoir de faire le rapport suivant :

“ 1o. Les juges constatent avec plaisir cette exposition scolaire, la première du genre faite dans notre province, et ils en félicitent l'honorable Surintendant de l'Instruction Publique.

“ 2o. Les juges remarquent avec plaisir, d'après cette exposition, que le Département de l'Instruction Publique prend des moyens efficaces de donner à l'éducation populaire une tournure pratique, et font une mention honorable spéciale des articles suivants : globes, cartes géographiques, tableaux de leçons de choses et d'histoire naturelle, boîtes de chimie élémentaire, tableau stéréométrique de Baillargé, appareils télégraphiques, modèles anatomiques, etc.

“ Les juges aiment à signaler aussi les pupitres avec sièges à dossier dont l'usage est prescrit par l'hygiène. Dans la collection des livres d'école, les juges regrettent d'en trouver un certain nombre qui pèchent sous le rapport de l'impression, du papier et de la reliure ; mais ils en remarquent avec plaisir plusieurs autres qui sont remarquables à tous les titres, comme, par exemple, le manuel qui a obtenu un premier prix dans la sixième classe, et M. le Surintendant mérite des éloges pour les efforts qu'il fait dans le but de fournir aux écoles des livres d'une exécution matérielle irréprochable.

“ 3o. Les juges n'ont que des éloges à faire de la partie de cette exposition occupée par l'Ecole Commerciale Catholique et l'Ecole Polytechnique de Montréal, et qui permet d'étudier à tous ses degrés la méthode d'enseignement de cette institution.

“ 4o. Ils font les mêmes éloges de la partie occupée par les Ecoles Normales Jacques-Cartier, Laval et McGill et par les Frères de la doctrine chrétienne.”

Les bureaux d'examen.

Les inspecteurs, M. Alexander en particulier, se plaignent de la trop grande indulgence des bureaux d'examen, qui accordent parfois des brevets de capacité à des jeunes filles ne possédant ni l'âge ni les connaissances qu'il faut pour enseigner même dans une école élémentaire. Mes informations personnelles me portent à croire que ces plaintes sont fondées.

A l'origine de notre organisation scolaire, la grande difficulté était de trouver des instituteurs et des institutrices, et lorsqu'un jeune homme ou une jeune fille manifestait le désir d'entrer dans la carrière de l'enseignement, on était trop heureux de sa bonne volonté pour discuter sa compétence ; on se hâtait de lui décerner un certificat. Mais les temps sont bien changés ; le nombre de ceux qui veulent se consacrer à l'enseignement suffit amplement aux besoins du pays, et d'un autre côté, les moyens de s'instruire, de se préparer à faire l'école, sont nombreux et à la portée de tout le monde. Il n'y a donc plus raison d'être indulgent ; il n'y a donc plus raison de rechercher la quantité, c'est à la qualité qu'il faut viser aujourd'hui.

Je prends la liberté de signaler à l'attention de la législature les règlements relatifs aux examens que le Comité protestant du Conseil de l'instruction publique a adoptés dans sa séance du mois d'août dernier. Je crois qu'ils sont de nature à déterminer une réforme dont le besoin est maintenant reconnu.

Traitements des instituteurs.

Il me faut encore, cette année, toucher à la question du traitement des instituteurs. Tout le monde admet que le corps enseignant n'est pas suffisamment rétribué ; mais la difficulté est de trouver un moyen de remédier

au mal. Après avoir constaté, d'une année à l'autre, que les municipalités ne veulent pas augmenter les traitements, les Inspecteurs s'accordent presque tous à dire qu'il est urgent de fixer, par une loi, le *minimum* des appointements qu'il sera permis de donner aux instituteurs et institutrices.

Quel sera le chiffre du *minimum* ? Cette question sera facile à résoudre du moment où l'on s'entendra sur la nécessité de fixer un chiffre quelconque.

Inspecteurs généraux.

En 1876, étant ministre de l'instruction publique, j'ai demandé la nomination d'inspecteurs généraux, dont le devoir consisterait à surveiller et à diriger les travaux des inspecteurs ordinaires. Ce serait une véritable réorganisation de l'inspection.

La législature me semble avoir fait un premier pas vers cette réorganisation en soumettant l'aspirant à la charge d'inspecteur aux conditions de l'examen préalable devant un bureau spécial. J'espère qu'elle ne s'arrêtera pas dans cette voie.

Subvention des écoles communes.

Le Conseil de l'instruction publique demande encore cette année que la subvention des écoles communes soit portée à \$200,000. L'intention du Conseil n'a pas besoin d'être expliquée ; c'est de donner tous ses soins à l'instruction primaire, trop négligée dans le passé au profit de l'éducation supérieure.

L'instruction primaire est celle qui intéresse le plus grand nombre, et je suis bien persuadé que la législature est toute disposée d'avance à favoriser, dans la distribution des deniers publics, autant que possible la masse du peuple. Aussi me suffit-il de signaler la demande du Conseil pour qu'elle trouve faveur auprès du gouvernement et de la députation de la province.

Nos écoles normales.

La construction de la nouvelle école normale Jacques-Cartier touche à sa fin. Ce sera, du moins je l'espère, un monument digne de la ville de Montréal, digne de la province de Québec.

L'école normale McGill a subi des réparations considérables ; mais il reste encore beaucoup à faire pour qu'elle réponde aux intentions de ses fondateurs et aux besoins toujours croissants de notre époque.

Quant à l'école normale Laval, la nécessité de la reconstruire se fait sentir davantage chaque année. Les élèves n'ont pas de cour, ni de jardin ; on leur a enlevé le jardin qu'ils entretenaient et cultivaient, et ils sont obligés d'aller prendre leurs récréations sur des places publiques. Cet état de choses doit cesser, car il n'est plus tolérable ; s'il devait se continuer, il menacerait l'existence même de l'école. Les habitants de Québec sont intéressés au maintien de cette école : mais s'il n'y a rien de fait pour lui donner le strict nécessaire, ils ne devront pas être surpris si d'autres arrangements avaient lieu qui les en priveraient.

Codification des lois scolaires.

Les réformes que j'ai indiquées plus haut et celles que les amis de l'éducation réclament depuis plusieurs années seront nécessairement l'objet d'une étude spéciale de la part de la commission de codification des lois provinciales, dont les travaux se poursuivent depuis quelque temps.

Il me sera permis de formuler un vœu à cette occasion : c'est que la commission entre résolument

dans la voie des réformes, qu'elle ose courageusement mettre hache en bois, si l'on me passe le mot.

Nouveaux inspecteurs.

Dans sa dernière séance, le Comité catholique du Conseil de l'instruction publique a recommandé la nomination de six nouveaux inspecteurs, dont quatre pour des districts nouvellement créés, et le gouvernement a fait ces nominations.

Ces six inspecteurs ont subi l'examen préalable.

La formation de nouveaux districts d'inspection devra avoir de bons résultats. Elle permettra une visite plus complète et plus fréquente des écoles, et contribuera par là à donner à la loi une plus grande efficacité.

Les rapports des inspecteurs.

Il me reste à faire remarquer que cette année j'ai publié les rapports des inspecteurs, non pas par simples extraits, mais en entier et textuellement. J'ai cru par là répondre au désir de ceux qui veulent connaître de plus près l'œuvre des inspecteurs, et à l'intention de la loi et des règlements du Conseil, qui les obligent à donner sur les écoles beaucoup plus de détails que par le passé.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

GÉDÉON OUMET,
Surintendant.

Département de l'Instruction Publique

INSPECTEURS D'ÉCOLES

Par ordre en conseil en date du 12 novembre courant 1877 :

1. M. Ambroise Tétrault, en remplacement de M. Pétrus Hubert, démissionnaire, pour la ville des Trois-Rivières et pour les comtés de Maskinongé et de Saint-Maurice.
2. M. Zotique Ovide Hector Lamarche, en remplacement de M. M. Caron, décédé.
3. M. David Lefebvre, en remplacement de M. P. Hubert, pour le comté de Champlain, et de M. F. E. Juneau, pour partie du comté de Portneuf.
4. M. George Stanislas Vien, pour le nouveau district d'inspection de Beauce.
5. M. Calixte Brault, pour le nouveau district comprenant les comtés de Jacques-Cartier, Soulanges et Vaudreuil.
6. M. Louis Nérée Levesque, pour le nouveau district détaché de celui de M. Alexander, dans le comté de Drummond et Arthabaska.

MUNICIPALITÉS SCOLAIRES

Par un ordre en conseil en date du 8 juin courant 1877 :

Comté de Missisquoi, Village de Dunham.—Séparer le village de la municipalité de Dunham, et l'ériger en municipalité scolaire distincte, telle qu'elle l'est déjà pour les fins rurales, comprenant les moitiés ouest des lots numéros dix, onze et douze du sixième rang du canton de Dunham, et les dix, onze et douze du septième rang.

Comté d'Hochelaga, Village Delisle.—Substituer au nom de cette municipalité celui de Sainte-Cunégonde, qu'elle porte pour les autres fins religieuses et civiles.

Par un ordre en conseil en date du 16 octobre courant 1877 :

1. D'annexer les premier, second, troisième et quatrième rangs du canton de Salaberry à la municipalité d'Arundel, comté d'Argenteuil.
2. D'annexer la municipalité de Saint-Louis, comtés de Saint-Hyacinthe et Richelieu, cette partie de Sainte-Victoire, qui a été annexée pour les autres fins civiles par proclamation du Lieutenant-Gouverneur, du six avril dernier.

Par ordre en conseil en date du 12 novembre courant 1877 :

Annexer à Sainte-Marie de Monnoir, comté de Rouville, cette partie du rang du Cordon, depuis et y compris la terre de Joseph Vien, fils de Toussaint, jusqu'à et y compris celle d'Alfred Bessette, des deux côtés du dit rang.

Par un ordre en conseil en date du 27 juin dernier 1877 :

1. D'ériger en municipalité scolaire sous le nom de "Saint-Joseph d'Alma," la mission du même nom, dans le comté de Chicoutimi.

avec le territoire suivant, savoir : les septième, huitième et neuvième rangs du canton Signay, et la partie des quatrième, cinquième et sixième rangs du même canton, depuis le lot No. treize inclusivement, jusqu'au lot No. vingt-cinq aussi inclusivement, tout le rang Saguenay du canton de Labarre ; la partie nord des quatrième, cinquième et sixième rangs du dit canton, à partir du No. sept inclusivement et toute l'île d'Alma ;

2. D'annexer les terres et propriétés de Louis Hubert et Pierre Bonville, tous deux cultivateurs, à Sainte-Marie, comté de Beauce, à la municipalité de Sainte-Marguerite, comté de Dorchester ;

3. D'ériger en municipalité scolaire sous le nom de "Saint-Télesphore de Montjoy," dans le comté de Soulanges, la paroisse du même nom, dans le comté de Soulanges, comprenant le territoire suivant, savoir : 1. Toute la concession Saint-André des deux côtés, y compris le gore du Seigneur et la concession Saint-Patrice ; 2. Toute la concession Saint-George, la concession Sainte-Catherine des deux côtés, depuis le No. cent dix-neuf jusqu'au No. trois cent vingt-trois inclusivement, maintenant occupé par Jos. Garand et Xavier Hurbé ; 3. Les deux concessions des Anges ; 4. Toute la partie ouest de la concession Saint-Antoine.

Par un ordre en conseil en date du 28 juillet dernier 1877 :

Comté de Charlevoix.—La localité connue sous le nom de "Village de la Pointe au Pic," tel qu'il est érigé pour les fins municipales par le chapitre 46 de la 40e Victoria.

Comté de Rimouski.—Le canton Duquesne, sous le nom de "Saint-Valérien," avec les mêmes limites qui sont assignées au dit canton.

Par un ordre en conseil en date du 14 août courant 1877 :

D'ériger en municipalité scolaire la nouvelle paroisse de Sainte-Marie Magdeleine, partie dans le comté de Saint-Hyacinthe et partie dans le comté de Rouville, telle qu'elle est érigée civilement par Proclamation du Lieutenant-Gouverneur, en date du quinzième jour de mai 1877.

De changer le nom de la municipalité de Rustico, dans le comté de Bonaventure, en celui de Saint-Alexis de Matapédia, et de lui donner les limites suivantes, savoir : borné à l'ouest par le lot numéro trente-sept du deuxième rang de la rivière Ristigouche, les lots numéro trente-quatre des troisième et quatrième rangs continuant en ligne droite jusqu'à la limite du canton de Matapédia, au nord-ouest par les limites du canton susdit, à l'est par le premier rang sud du même, et au nord par la rivière Matapédia.

De comprendre dans les limites assignées à la municipalité scolaire de Notre-Dame des Sept Douleurs, dans le comté de Témiscouata, par Proclamation du dix-neuvième jour de septembre dernier 1876, celle de toute la paroisse, telle qu'érigée civilement par Proclamation, en date du dix-huitième jour de novembre mil huit cent soixante et quatorze.

Il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil, en date du 7 décembre courant 1877, et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, d'ériger en municipalité scolaire la paroisse de Sainte-Thècle, comté de Champlain, avec les limites qui lui sont assignées dans la proclamation du vingt-trois septembre mil huit cent soixante et quatorze, l'érigeant en paroisse pour les fins civiles ; et de nommer MM. Hubert Légaré, François d'Assise Cloutier, Charles Cloutier, Guillaume Plamondon et Joseph Aylwin, pour être commissaires d'écoles de la dite municipalité.

Il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, par ordre en conseil, en date du 4 décembre courant 1877, et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, de changer le nom de la municipalité scolaire de "Waterloo," comté d'Ottawa, en celui de municipalité scolaire de "Pointe-à-Gatineau."

COMMISSAIRES

Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur a bien voulu par un ordre en conseil, en date du 12 juin courant, 1877, et en vertu des pouvoirs que lui confère les 48e et 136e clauses du chap. 15 des Statuts Révisés du Bas-Canada, faire la nomination de commissaires d'écoles suivante, savoir :

Comté de Bagot, Saint-Simon.—M. Pierre Lacroix, en remplacement de M. Joseph Dupuis, qui a quitté définitivement la municipalité, et qui n'a pas été remplacé par élection.

Par un ordre en conseil en date du 28 juillet dernier 1877 :

Comté de Rimouski, Saint-Valérien.—MM. Anselme Goudreau, Octave Beaupré, Fabien St. Pierre, Anselme Vaillancourt et Joseph Ouellet.

Par un ordre en conseil en date du 7 septembre courant 1877 :

Bellechasse, Saint-Cajetan.—MM. Anselme Lacroix et Narcisse Gagnon en remplacement de MM. Pierre Pouliot et Michel Roy.

Bonaventure, Matapédia.—M. William Robertson, en remplacement de M. Nathaniel Modess.

Gaspé, Anse-à-Valeau.—MM. Hyacinthe Boulet, Aubin Tapp, Zéphirin Bonet, George Gauthier et William Henley. Commission reconstituée.

Kamouraska Sainte-Hélène.—M. Michel Morin, en remplacement de M. Evariste Michaud.

Kamouraska, Sainte-Eléuthère.—MM. Thomas Desjardins et Ignace Nadeau, en remplacement de MM. Eusèbe Sirois et Joseph Lebel.

Montcalm, Saint-Alphonse de Liguori.—M. Simon Richard, en remplacement de M. Sévère Dugas.

Montmorency, Saint-Pierre.—M. François Paradis, en remplacement de M. Ignace Goulet.

Ottawa, Saint-Ange Gardien.—M. Michel Nadon, en remplacement de lui-même.

Richelieu, Sorel (paroisse).—MM. Clément Cournoyer et Paul Cournoyer, en remplacement de MM. Paul Millette et Michel Chalifoux.

Richemond, Windsor Mills.—M. Ralph Traviss, en remplacement de M. E. McCully.

Richemond, Windsor (canton).—M. Duncan Hutton, en remplacement de M. James Shanks.

Rimouski, Notre-Dame du Sacré-Cœur.—M. François Drapeau, en remplacement du Rév. M. Charles Guay.

Témiscouata, Saint-François-Xavier de Viger.—MM. Michel Moreau et Télesphore Dion, l'élection ayant été présidée par quelqu'un qui ne savait pas signer.

Yamaska, Saint-Bonaventure.—Le Rév. M. A. Lamy et M. Edouard Salvas, en remplacement de MM. Guillaume Dauplaise et Narcisse Anthoine.

Arthabaska, Chester-Est.—M. Antoine Lafleur qui avait été élu l'année dernière, mais son élection ayant été contestée, il a confessé jugement et n'a pas été remplacé jusqu'à ce jour.

Richelieu, Saint-Roch.—M. Paschal Haller, en remplacement de M. Joseph Langevin.

Rimouski, Dalibaire.—MM. Eusèbe St. Pierre et William Crousset, en remplacement de MM. Séverin Verreault et Xavier Lemieux.

Drummond, West-Wickham.—M. Patrick Timmens, en remplacement de M. Thomas Tormey, décédé.

Montmagny, Village de Montmagny.—MM. François-Xavier Gendreau et Edouard Lemieux, en remplacement d'eux-mêmes.

Ottawa, Lowe.—MM. John Cuddy, jr., et Richard Daily, en remplacement de MM. John Hogan et Martin Gannon.

Saguenay, Rivière Sainte-Marguerite.—MM. Pierre Gauthier, William Gravel, Siméon Dufour, Johnny Gauthier et Janvier Gravel.

Par ordre en conseil en date du 12 novembre courant 1877 :

Bonaventure Paspébiac.—Le Rév. M. Cyprien Larrivée et M. Louis Huard, fils de Gilbert, en remplacement de MM. Didace Gaumont et Salomon Castilloux.

Charlevoix, Eboulements.—Le Rév. M. P. Boily, en remplacement de M. François Xavier Côté.

Montmorency, Saint-Pierre.—M. Théophile Morency, en remplacement de M. François Paradis, décédé.

Nicolet, Saint-Samuel.—M. Uldorique Poirier, en remplacement de M. Ephrem Provencher.

Québec, Stoneham.—MM. Augustin Loignon et John Poyné, en remplacement de MM. William Corrigan et Joseph Vernet.

Saint-Hyacinthe, Saint-Charles.—M. Louis Napoléon Messier, en remplacement de lui-même. L'assemblée du mois de juillet dernier est illégale pour avoir été tenue à neuf heures au lieu de dix heures du matin.

Par un ordre en conseil en date du 20 novembre dernier 1877 :

Beauce, Saint-Victor de Tring.—M. Hubert Pepin, en remplacement de M. Joseph Paré, qui ne se trouve pas dans les limites de la municipalité.

Charlevoix, Pointe au Pic.—MM. George Warren, fils de Jean. Thomas Desrochers, fils, Johnny Gagnon, fils d'Augustin. George Duberger et Xavier Warren. Municipalité nouvelle.

Drummond, Drummondville.—Urged Richard, écuyer, en remplacement de Henri B. Lindsay, décédé.

Drummond, Kingsay.—M. William Lyster, en remplacement de M. Richard McMannis, décédé.

Deux-Montagnes, Saint-Joachim.—MM. Magloire Lalande et Paul Doré, en remplacement de MM. Magloire St. Jacques et Jean-Baptiste Lemay.

Gaspé, La Magdeleine.—MM. Joseph Boulet, fils, et Antoine Ouellet, en remplacement de MM. George Synotte et Damase Emond, dont le temps d'office est expiré en 1876, et Xavier Synotte et Joseph

Blanchet, en remplacement de Joseph Fournier et d'Edmond Vachon, sortis de charge.

Laprairie, Saint-Jacques le Mineur.—MM. Rémi Surprenant et Jean-Baptiste Gamache, élus en juillet, mais à une assemblée dont le président ne savait pas signer.

Montcalm, Wexford.—M. James Brown, en remplacement de lui-même, et Onésime Lafond, en remplacement de Just Lafond, qui a quitté la municipalité.

Montmorency, Sainte-Anne de Beaupré.—MM. Clément Goulet et Jean Paré, en remplacement d'eux-mêmes; le président de l'élection ne savait pas signer.

Saguenay, Sault-au-Cochon.—MM. Zéphirin Deschenes et Joseph Sirois, en remplacement de MM. Victor Gagnon et Léon Brisebois, vu qu'il n'y a pas eu d'élection.

Il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil, en date du 20 novembre dernier 1877, et en vertu des pouvoirs que lui confère l'acte 40 Vict., ch. 22, faire les nominations suivantes de commissaires pour préparer et diriger une exposition scolaire en rapport avec la prochaine Exposition Universelle de Paris, savoir :

Le Révd. Messire Antoine R. Nantel, Supérieur du Séminaire de Sainte-Thérèse de Blainville, le Révd. M. M. Fothergill, de la cité de Québec, Urgel E. Archambault, écuyer, Principal de l'Académie Commercial Catholique de Montréal. L'Honorable Gédéon Ouimet, Surintendant de l'Instruction Publique, fera aussi partie de la dite commission, et en sera le Président.

Par un ordre en conseil en date du 4 décembre courant 1877 :

Richmond, canton Windsor.—M. Allen Bailey, en remplacement de M. H. E. Crammer, qui a quitté définitivement les limites du dit canton.

Il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil en date du 13 de décembre courant, 1877, et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés.

1o. De faire la nomination suivante, de commissaires d'écoles, savoir :

Kamouraska, paroisse de St. Denis.—M. Thomas St. Onge, en remplacement du Rév. M. J. B. Thibault, dont la charge est devenue vacante pour cause de mauvaise santé.

2o. De détacher le village de Greenville, dans le comté d'Argenteuil, de la municipalité scolaire No. 1 de Greenville, afin que le dit village forme une municipalité scolaire distincte.

3o. D'annexer à la municipalité scolaire No. 1 de Greenville, (même comté) toute cette partie de la municipalité scolaire No. 2 de Greenville, située en dehors des limites du dit village de Greenville.

Et par un ordre en conseil en date du 15 de décembre courant, 1877, nommer William Cook, écr., avocat, Frederick Oliver, écr., et William Dale, écr., Recteur du "High School", tous de Québec, membres du bureau d'examineurs protestants de la dite cité de Québec, en remplacement du Rév. P. Might, du Rév. D. Marsh et de W. H. Carter, écr., démissionnaires.

SYNDICS

Bagot, Saint-Théodore d'Acton.—M. François Guertin, en remplacement de M. Pierre Bouchard.

Hochelaga, Côte Saint-Paul.—MM. Horatio Jackson, Truman Sanders et Charles N. Halings. Municipalité nouvelle.

Jacques-Cartier, Saint-Laurent.—M. John Davidson, en remplacement de M. James Dodge.

Brome, Sutton.—M. Jean Huar, en remplacement de M. Gédéon Champoux.

Hochelaga, Côteau Saint-Louis.—MM. Adam Higgins et Thomas Wiseman, aucune élection n'ayant été faite dans le temps voulu par la loi.

Québec, Saint-Roch Nord.—M. Edward William Holmes, en remplacement de M. McNamara.

Shefford, Boxton (canton).—M. Lewis Warren, en remplacement de lui-même.

Par un ordre en conseil en date du 16 octobre courant 1877 :

Compton, Marston.—M. Arthur Champagne, en remplacement de lui-même, l'élection n'ayant pas eu lieu en juillet dernier.

Hochelaga, Côte de la Visitation.—MM. Henry Nesbitt, Daniel Drummond et James Drummond, vu certaines irrégularités dans l'élection de ces personnes en juillet dernier.

Par ordre en conseil en date du 12 novembre courant 1877 :

Bonaventure, Cox.—M. Benjamin Joseph, en remplacement de M. James Huard, sorti de charge.

Par un ordre en conseil en date du 4 décembre courant 1877 :

Drummond, Wickham.—M. William Riff, aucune élection n'ayant eu lieu en juillet dernier.

Par un ordre en conseil en date du 20 novembre dernier 1877 :

Argenteuil, Saint-Jérusalem de Lachute.—M. Hercule Lorrin, en remplacement de M. Pierre Rodrigue, sorti de charge.

Hochelaga, Village Saint-Jean-Baptiste.—MM. John McConnell et Thomas Castle, en remplacement de MM. John Bridgeman et George Bridgeman, ce dernier ayant quitté la municipalité.

Rouville, Saint-Paul d'Abbottsford.—M. William Marschal, en remplacement de M. William Gill.

Par un ordre en conseil en date du 12 juin courant 1877 :

1. De diviser le bureau d'examineurs établi à Sherbrooke pour conférer des brevets de capacité aux aspirants ou aspirantes à l'enseignement primaire, en deux sections, et qu'il y soit créé un bureau catholique distinct composé des Messieurs suivants, savoir : le Révd. M. Elie Dufresne, V. G., le Révd. M. Pierre Girard, George Etienne Rioux, écuyer, Azarie Archambault, écuyer, le Révd. M. Frédéric P. Dignan, Frédéric Paré, écuyer, et Edmond Panneton, écuyer.

2. De nommer les révérends MM. Chrysostôme Blanchard et Joseph Israel Courtemanche, membres du bureau catholique de Bedford, en remplacement des Révds. MM. Joseph Jodoin et N. François Zéphirin Mondor, démissionnaires.

3. De nommer François Régis Gosselin, écuyer, membre du bureau d'examineurs de Chicoutimi, en remplacement de M. Miron Tremblay, démissionnaire.

Par un ordre en conseil en date du 27 juin dernier 1877 :

Révérend M. Archibald Campbell Scarth, M. A., de Lennoxville, comté de Compton, comme membre du bureau d'examineurs de Sherbrooke.

Par ordre en conseil en date du 12 novembre courant 1877 :

Joseph Perron, écuyer, notaire, nommé membre du bureau des examinateurs de Charlevoix, en remplacement de J. B. Dupont, écuyer, qui n'a plus son domicile dans les limites du district.

MONTRÉAL (catholiques)

ECOLE MODÈLE, 1ère classe (F) : Dlls. Louise Brodeur, Alida Cloutier, MM. Joseph Cossen, François-Xavier Demers, André Lapierre, Jos.-Napoléon Legault et (F et A) : M. Charles-Olivier Caron.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (F) : Dlls. Adéline Audet, Rosanna Beaudin, Marie Beaume, Eugénie Belhumeur, Emma Biroteau, Marie-Louise Comeau, Martine Demers, Domitilde Desjardins, Marie Desjardins, Marie-Louise Drolet, Elise Dufresne, Léocadie Farly, Marie Ferland, Marceline Filion, Aubéline Fortin, Tharsile Gamache, Rose Gauthier, Euphémie Girard, Perpétue Godin, Exilda Grandchamp, Marguerite Girondin, Maximilienne Hamelin, Angéline Labrosse, Marie-Georgina Lacasse, Mélanie Ladouceur, Palmyre Odon, Phebe Ouimet, Euvuariste Paquette, Delia Parent, Olympe Paré, Rose-Anne Raymond, Delphine-Amanda Ross, Philomène Sauvé, Georgina Sauvé, Délima Surprenant, Agnès Thibaut, Esther Thibert, Emélie Trudeau, Ernestine Vincent, Alvina Archambault, Cordélie Civalier, Alméria Civalier, M. Saloméa Desjardins, Alphonsine Larocque, Joséphine Riopel, Amanda Ross et MM. Belisle Napoléon Goyer, Magloire Lanoue, Aristide Simard ; (F et A) : Dlls. Marie-Laure St. Hilaire, Marie Louise Gauthier, Catherine McGrath, Mathilda Pearson et M. Charles Courval ; (A) : M. G. John Kelly et Dlle. Brigid Shevlin.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2ème classe (F) : Dlls. Léocadie Archambault, Anna Beauséjour, Virginie Bertrand, Marie Bourgoin, Céline Boivin, Joséphine Cadieux, Marie-H. Daigneault, Albina Daout, Florentine Duguay, Léose Duquet, Alma Joyal, Corine Lamarche, Stéphanie Leclair, Elmina Phaneuf, Marie-Louise Pichereau dit Vincent, Marie-Louise Racicot, Arilda St. Jean, Julie Thibodeau, Catherine Vinet, Emélie Cholet, Donalds Daigneau et MM. Augustin Bonnier et Alexis Nadeau ; (A) : Dlle. Mary Elizabeth Dignan.

Montréal, 7, 8 août et 6 nov. 1877.

F. X. VALADE, secrétaire.

MONTRÉAL (protestants)

ECOLE ACADÉMIQUE, 1ère classe (A) : M. John McKercher.

ECOLE MODÈLE, 1ère classe (A) : M. Thos.-Geo. Stratton.

ECOLE MODÈLE, 2ème classe (A) : MM. Thos.-Edward Knapp, Robt.-W. Kydd et Robt.-M. Smith.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (A) : Dlls. Elizabeth-B. Evans, Ellen Loynachan, Catherine MacColl, Lizzie McFarlane, Carrie-K.A. MacMartin et M. John Stratton.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (A) : Dlls. Mary-Ann Bradford.

Susanna Brethour Sarah-Elizabeth Burke, Frances-Ellen Grant, Margaret Hammond, Elizabeth Hughes, Maggie McDowell, Bobina Mack, Dorothea MacMillan Mary-M. Murchison, Maggie Pollock, Lizzie Robertson, Elizabeth Walker, Louisa Whiteside, et MM. Samuel-Nelson McAdoo, et David Miller.

Montréal, 30 août 1877.

T. A. GIBSON, secrétaire.

ST. HYACINTHE (catholiques)

ECOLE MODÈLE, 1ère classe (F) : Diles. Octavie Lacroix, Nathalie Lemonde, Caroline Soucy, Meréo Petit, Lia Blanchard, Azine Pepin et M. A. P. L. Decreitz de Lacroix.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (F) : Diles. Marie-Louise Fontaine, Ida Paradis, Eugénie Rémy, Azilda Brodeur, Célanire Bourque, Anastasie Lavoie, Cordélie Richard, Mathilde Lorquet et Evelina Benoit.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2ème classe (F) : Diles. Régina Cadoret, Virginie Bertrand, Eugénie Goddu, Vitaline Beauregard, Victoria Thurier, Adèle Ledoux et Marie Sylvia Lagu.

St. Hyacinthe, 7 août et 6 nov. 1877.

NOË GÉRAIS, Secrétaire.

WATERLOO ET SWEETSBURG (protestants)

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (A) : Diles. Marion-L. Martin, Mary Craig, Ellen E. Irving, Eva Swyer, Ida Unwin et M. Arthur W. McLaughlin.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2ème classe (A) : Diles. Martha-B. Whitman, Carrie Barker, Christian Boyd, Martha Griggs et MM. John Armstrong, Marshall Hawley, Albert P. Scott, John G. Wales et Charles Wilkins.

Bedford, 7 août et 6 nov. 1877.

WM. GIBSON, secrétaire.

KAMOURASKA (catholiques)

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (F) : Diles. Azilda Lajoie, Eugénie Pelletier, Marie Arthémise Hudon et Hélène Pelletier.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2ème classe (F) : Diles. Exilda Lévêque, Marie-Zoé Pelletier, Célestine Thiboutot et Mathilda Chénard.

Kamouraska, 7 août et 12 nov. 1877.

J. G. PELLETIER, secrétaire.

SHERBROOKE (protestants)

ECOLE MODÈLE, 1ère classe (A) : Dlle. Eliza M. Lindsay.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (A) : Diles. Nellie-W. Appleby, Julia-S. Charbonnel, Persis Jordan, Mary-A. McGovern, Henrietta Odell, Endora-J.-I. Thomas, Jane Varney et Bella M. Swail.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2ème classe (A) : Diles. Lizzie-E. Kerr, Ada-M. Lothrop, Martena McDermont, Christiana Rae, Eleanor McDowell, Dorinda Miller, Susanna Miller, Ella-J. Smith et M. Joseph Eames.

Sherbrooke, 7 août et 7 nov. 1877.

H. HUBBARD, assist.-secrétaire.

SHERBROOKE (catholique)

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (F) : M. Zotique Tremblay.

Sherbrooke, 10 novembre 1877.

J. T. L. ARCHAMBAULT, secrétaire.

CHARLEVOIX ET SAGUENAY (catholiques)

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (F) : Diles. Anaïs Boivin, Georgianna Simard et Malvina Tremblay.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2ème classe (F) : Dlle. Georgianne Jean et M. George Cimon.

Baie St. Paul, 15 août 1877.

CHS. BOIVIN, secrétaire.

BOYSAVENTURE (catholiques)

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (F et A) : Diles. Marie-Dina Guite ditte Greene; (A) : Susanna Fairservice.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2ème classe (F) : Diles. Adèle Bélanger et Marie Florence Porlier.

Carleton, 23 août et 7 nov. 1877.

P. RUEL, assist.-secrétaire.

GASPÉ (catholiques)

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (F) : Diles. Marie Audet, Elizabeth Joncas; (A) : Laura Ascah, Flora Boyle et Lizzie Lyster.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2ème classe (A) : Dlle. Caroline Walsh.

Percé, 7 août et 6 novembre 1877.

ELIAS TUZO, secrétaire.

QUÉBEC (catholiques)

ECOLE ACADÉMIQUE, 1ère classe (F) : M. Jean-Baptiste Gilbert.

ECOLE MODÈLE, 1ère classe (F) : MM. Bernard Lippens, Frédéric-Victor Orieux et François-Xavier Morin.

ECOLE MODÈLE, 2ème classe (F et A) : Diles. Eliza Gosselin et M.-Eliza Legendre; (F) : Odile Blais, M.-Elmina Blanchet, M. Denyse Piquet, M.-Julie-Clarence Proulx, M.-Dominique Blanchet et M.-Elizabeth-Antoinette Ouellet.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (F) : Diles. M.-Céline Boutin, M.-Caroline Gagnon, M.-Thersille Morin, M.-Louise Pelletier, M.-Henriette-Exilda Richard, M.-Eugénie Bélanger, Odile Blais, Arthémise Cantin, M.-Georgiana Courtois, M.-Caroline Fortier, M.-Sédélie Gagnon, M.-Obéline Gingras, M.-Josephine-Honorine Goulet, M.-Rosalie Plamondon, M.-Virginie Morin et M.-Alvine Turgeon; (A) : M.-Thérèse Baxter, M.-Aurélien Bergeron et Ann-Elizabeth O'Brien.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2ème classe (F et A) : Diles. Belzémire Leclerc; (F) : M.-Céline Audet, M.-Céline Beaudet, M.-Elène Beaudoin, M.-Odile Bélanger, M.-Lucie Bernier, M. Almina Boissonneau, M.-Henriette-Clara Bouillé, M.-Céline Boutin, M.-Mélanie Boutin, M.-Délina Breton, M.-Emma Bussière, M.-Adèle Cloutier, M.-Mathilde Corriveau, M.-Aveline Coulombe, M.-Sophie Dionne, M.-Clorinda Felteau, M.-Delvina Fournier, M.-Hermine Fournier, M.-Virginie Fournier, M.-Henriette Fradet, M.-Délina Gagné, M. Adeline Gagnon, M.-Eugénie Gagnon, M.-Lumina Grandbois, M. Delvina Guenette, M.-Caroline Hamelin, M.-Lumina-Olivine Houde, M.-Bérénice Laliberté dit Lainesse, M.-Caroline-Anselmie Lamarre, M.-Hermine Langelier, M.-Anne-Winifred Legendre, Zénaïde Lemay, M.-Hélène Mayrand, M.-Noémi Mercure, M.-Alphonsine Morin, M.-Hermine Pelletier, M.-Eléonore-Céline Pelletier, M.-Zélie-Delphine Renaud, T.-Mathilde Roy, M.-Victorine Roy, Josephine Soucy, M.-Elmire Thibault, M. Philomène Turcot, M.-Célanire Beatie, M.-Léobée Beaudoin, Céline-Arthémise Bernier, M.-Clarisse Boisvert, M.-Delvina Boutin, M.-Virginie Caron, M.-Elzire Cauchon, M.-Hélène Dancausse, M.-Blandine Demers, M.-Philomène Dupuis, M.-Caroline-Aurélien Gaulin, M.-Marguerite Gendreau, M.-Sophie-Caroline Germain, M.-Josephine Gosselin, M.-Adélaïde Lacroix, Philomène Lapointe, M.-Obéline Laverrière, M.-Alvine Lemelin, Alvine Mailhot, M.-Anne Nault, M.-Alvine Pelletier, M.-Constance Picard, M.-Eloïse Proulx, Georgiana Talbot, Hermine Tanguay, M.-Alphonsine Turcot, M.-Anathalie-Amabilis Vallière, Virginie-Alvina Vallière, Mathilde Willett, MM. Etienne Dutil et François-Xavier Lemelin; (A) : Diles. Margaret Hays, Ellen Casey et Dame veuve John Boyle.

Québec, 1er mai et 7 août 1877.

N. LACASSE, secrétaire.

QUÉBEC (protestants)

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (A) : Dlle. Rebecca Martin et M. George H. A. Murray.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2ème classe (A) : M. Marjory Gordon.

Québec, 8 novembre 1877.

M. M. FOTHERGILL, secrétaire.

CHICOUTIMI (catholiques)

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (F) : Diles. Marie-Adeline Lègare, Ernestine Côté, Marie-Georgianna Filion, Marie-Geneviève Charest, Marie-Amélie Dufourd, Marie-Elodie Fortin, Marie-Vitaline Gauthier, Alphonsine Gagné, Marie-Anne-Aimée Tremblay et Marie Anne Mectilde Luce Martin.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2ème classe (F) : Dlle. Hilarie Allard.

Chicoutimi, 28 sept. et 6 nov. 1877.

THOS. CLOUTIER, secrétaire.

TRIS-RIVIÈRES

ECOLE ACADÉMIQUE, 1ère classe (F et A) : M. Joseph Parayre et Diles. Léonie Leclerc et Marie Claire Deslauriers.

Tris-Rivières, 22 oct. et 7 nov. 1877.

EPHREM DUFRESNE, secrétaire.

AYLMER

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (F) : Diles. Emma Palmer et Jane Waugh.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2ème classe (F) : Diles. Caroline Grignon, Josephine Miron, Catherine McNaulty, Bridget O'Connor, Ellen Storie et John Chepman.

Aylmer, P. Q., 6 nov. 1877.

JOHN WOODS, secrétaire.

STANSTEAD (protestant)

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (A) : Dlle. Lydia Chapman.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2ème classe (A) : MM. Herbert A. Beerworth, Clarence Wells, Willis T. Parker, A. A. Belknap, David Story et Dlle. Eva C. Snow.

Stanstead, 6 novembre 1877.

C. A. RICHARDSON, secrétaire.

LISTE de l'Education Supérieure pour les années 1876 et 1877—(Suite)

COMTÉS	Collèges classiques	Collèges industriels	Écoles modèles	Académies mixtes	Académies de filles	No. d'élèves	1876 Subvention	No. d'élèves	1877 Subvention
							\$ cts.		\$ cts.
Reporter.....									
IBERVILLE									
Iberville.....			1 (g)			75	73 00	54	60 00
St. Alexandre.....			1 (c)			141	56 00	160	60 00
".....			1 (g)			93	73 00	91	70 00
St. Athanase.....			1 (c)			195	100 00	200	100 00
St. Brigid.....			1			75	56 00	92	50 00
St. Grégoire le Grand.....			1			38	75 00	65	60 00
St. George de Henriville.....			1 (c)			121	56 00	126	60 00
do.....			1 (g)			63	73 00	80	75 00
ISLET									
L'Islet.....		1				136	300 00	130	300 00
".....					1	54	110 00	66	100 00
St. Jean Port Joli.....			1 (g)			55	56 00	52	50 00
".....			1 (f)			57	56 00	49	50 00
St. Roch des Aulnets.....			"			30	56 00	34	50 00
St. Aubert.....			1 (c)					70	50 00
JACQUES CARTIER									
St. Laurent.....		1				335	800 00	325	800 00
Lachine.....					1 (c)	448	178 00	344	180 00
Pointe Claire.....					"	130	75 00	122	75 00
St. Geneviève.....					"	135	128 00	140	130 00
St. Laurent.....					"	85	170 00	84	170 00
Lachine.....			1 (g)			187	73 00	198	100 00
Pointe Claire.....			"			50	70 00	50	70 00
St. Anne du Pout de l'Isle.....			1 (f)			75	56 00	90	50 00
".....			1 (g)			70	73 00	90	60 00
St. Geneviève, No. 1.....			"			72	56 00	66	50 00
JOLIETTE									
Joliette (ville).....		1				213	800 00	243	800 00
St. Ambroise.....					1 (c)		89 00	101	90 00
St. Charles.....					"			376	100 00
St. Paul de l'Industrie.....					"	76	89 00	120	80 00
St. Elizabeth.....			1 (g)			59	73 00	67	70 00
St. Félix de Valois.....			"			60	72 00	48	70 00
St. Elizabeth.....			1 (c)					138	100 00
St. Mélanie.....			1			104	73 00	90	70 00
KAMOURASKA									
St. Anne de la Pocatière.....		1				179	2000 00	194	2000 00
Kamouraska.....				1 (g)		76	150 00	112	110 00
".....					1 (c)	128	100 00	136	90 00
Rivière Ouelle.....					"	217	100 00	110	100 00
".....			1 (g)			78	56 00	83	50 00
St. Alexandre.....			1			79	73 00	74	70 00
St. André.....			1			53	73 00	63	70 00
St. Anne de la Pocatière.....			1 (c)			120	188 00	110	190 00
St. Denis.....			1			96	73 00	100	70 00
St. Paschal.....			1			124	73 00	111	60 00
LAPRAIRIE									
Laprairie (village).....				1		123	200 00	140	130 00
".....					1 (c)	175	89 00	190	90 00
St. Constant.....			1			68	97 00	90	80 00
St. Isidore.....			1 (g)			75	70 00	79	70 00
St. Jacques le Mineur.....			1			100	97 00	101	90 00
St. Philippe.....			1			75	73 00	82	70 00
A reporter.....									

LISTE de l'Education Supérieure pour les années 1876 et 1877—(Suite)

COMTES	Collèges classiques	Collèges industriels	Ecoles modèles	Académies mixtes	Académies de filles	No. d'élèves	1876 Subvention	No. d'élèves	1877 Subvention
Reporter.....							\$ cts.		\$ cts.
MONTMAGNY									
St. Thomas.....		1				96	140 00	55	140 00
".....				1 [g]		215	212 00	205	212 00
St. Thomas.....					1 [c]	208	190 00	205	190 00
Berthier.....				1 [g & f]		105	70 09	90	60 00
Cap St. Ignace.....			1			92	60 00	84	50 00
Isle aux Grues.....			1			74	50 00	70	50 00
St. François (Rivière du Sud).....			1 [c]			64	72 00	84	70 00
MONTMORENCY									
Ste. Famille.....					1 [c]	60	90 00	61	90 00
St. Jean.....				1 [g & f]		110	100 00	129	100 00
Château-Richer.....			1 [g]			70	73 00	80	70 00
".....			1 [c]			108	51 00	112	60 00
Ste. Brigitte Laval.....			1					54	50 00
Ste. Famille.....			1 [g]			60	56 00	52	60 00
St. Joachim.....			1			87	60 00	88	60 00
St. Laurent.....			1 [g]			103	73 00	53	70 00
".....			1 [c]			79	100 00	74	100 00
St. Pierre.....			1			83	56 00	74	60 00
Ste. Pétronille.....			1					25	50 00
Ste. Anne de Beaupré.....			1 [c]			50	56 00	50	50 00
MONTREAL									
Ste. Marie.....	1					300	1500 00	250	1750 00
Ecole des Sciences appliqué aux arts.....							2500 00		2500 00
Académies Commerciale.....				1 [g]		481	500 00	441	500 00
Académie St. Denis (Rue St. Denis).....					1	225	80 00	242	90 00
Marianites (St. Hubert).....			1			119	100 00	90	100 00
St. Jacques (Montréal).....			1 [f]			625	712 00	591	700 00
Maitrise St. Pierre.....			1 [g]			162	188 00	115	180 00
Commissaires Catholiques.....	5 écoles						889 00	1895	880 00
Sacré-cœur, Montréal (Rue Ontario).....			1 [c]			621	100 00	204	125 00
NAPIERVILLE									
St. Cyprien.....				1 [g]		126	100 00	110	100 00
".....					1 [c]	170	89 00	187	90 00
St. Edouard.....			1			105	73 00	122	70 00
St. Michel.....			1 [c]			93	90 00	82	90 00
St. Patrice de Sherrington.....			1			70	89 00	78	80 00
St. Rémi.....			1 [c]			175	70 00	183	70 00
NICOLET									
St. Grégoire.....				1 [g]		92	90 00	103	90 00
".....					1 [c]	166	194 00	186	200 00
Béancour.....				1 [g & f]		155	100 00	150	80 00
Gentilly.....			1 [c]			91	150 00	94	150 00
Nicolet Ville.....						234	56 00	205	60 00
St. Célestin.....						96	100 00	93	90 00
Ste. Gertrude.....			1 [f]			44	60 00	40	60 00
Ste. Monique.....			1 [c]			96	50 00	510	50 00
St. Pierre les Becquets.....			1			53	50 00	72	50 00
OTTAWA									
Aylmer.....			1 [g]			90	150 00		150 00
Hull.....						150	113 50	196	60 00
Maniwaki (N. D. du Désert).....			1 [c]			190	73 00	167	70 00
Montebello.....						134	200 00	152	200 00
N. D. de Toutes Grâces (Hull).....						96	73 00	92	150 00
St. André Avelin.....			1			105	50 00	104	50 00
Aylmer.....			1 [c]			72	200 00	72	200 00
Waterloo.....						131	150 00	133	120 00
Buckingham.....						56	73 00		70 00
A reporter.....									

COMTÉS

[illegible]

LISTE de l'Education Supérieure pour les années 1876 et 1877—(Suite)

COMTÉS	Collèges classiques	Collèges industriels	Ecoles modèles	Académies mixtes	Académies de filles	No. d'élèves	1876 Subvention	No. d'élèves	1877 Subvention
A reporter.....							\$ cts.		\$ cts.
SHEFFORD									
Roxton.....				1 [g]		47	100 00	47	75 00
Waterloo.....			1			124	100 00		100 00
TÉMISCOUATA									
Cacouna.....					1 [c]	96	143 00	90	140 00
Fraserville [Rivière du Loup].....					"	136	100 00	130	100 00
Isle Verte.....				1 f & g]		70	100 00	160	100 00
Trois-Pistoles.....					1 [c]	106	100 00	120	100 00
Fraserville [village].....			1 [g]			93	73 00	85	60 00
N. D. du Portage.....			1			47	56 00	61	50 00
St. Arsène.....			1			80	73 00	88	70 00
Cacouna.....			1 [g]			65	56 00	64	50 00
Trois-Pistoles.....			"			31	73 00	30	70 00
TERREDONNE									
Ste. Thérèse.....	1					227	1500 00	225	1500 00
St. Jérôme.....		1				205	390 00	209	300 00
Ste. Thérèse.....					1 [c]	167	89 00	170	90 00
Terrebonne.....					"	181	89 00	179	80 00
Ste. Anne des Plaines.....			1 [g]			57	73 00	37	70 00
St. Jérôme.....			1 [c]			218	100 00	44	100 00
TROIS-RIVIÈRES									
Trois-Rivières.....	1					222	2000 00	218	2000 00
" [Société d'Education].....		1				592	500 00	606	500 00
" [ville].....					1 [c]	320	194 00	415	200 00
VAUDREUIL									
Rigaud [Collège Bourget].....	1					157	800 00	154	800 00
Ste Marthe.....				1 [g & f]		100	120 00	81	100 00
Vaudreuil.....					1 [c]	90	89 00	108	90 00
".....				1 [g]		89	128 00	86	130 00
Isle Perrot.....			1			87	50 00	85	50 00
Rigaud.....			1 [c]			90	73 00	90	70 00
VERCHÈRES									
Varennas.....		1				137	254 00	137	260 00
Verchères.....		1				138	200 00	133	200 00
Belœil.....					1 [c]	106	90 00	115	90 00
Varennas.....					"	94	80 00	102	80 00
Belœil.....			1 [g]					61	50 00
St. Antoine.....			1					120	50 00
WOLFE									
Wotton.....			1 [c]			50	150 00	36	150 00
YAMASKA									
Baie du Febvre.....				1 [g]		75	50 00	81	50 00
St. François du Lac [indép.].....				"		46	56 00	32	50 00
Baie du Febvre.....			1 [c]			118	73 00	113	70 00
St. David.....			1			134	50 00	140	50 00
St. François du Lac [village].....			1			134	70 00	120	60 00
St. Thomas de Pierreville [école sauvage].....			1					30	100 00
St. François du Lac [village].....			1 [c]			55	50 00	79	50 00
" [paroisse].....			1					90	50 00
St. Thomas de Pierreville.....			1 [g]			50	100 00	66	75 00
St. Michel d'Yamaska.....			1			50		44	50 00

PARTIE NON-OFFICIELLE

Société de géographie

Le mouvement scientifique fait chaque jour de nouveaux progrès à notre époque de recherches, d'inventions et de découvertes en tout genre. Dans cet avancement général des sciences pratiques les études géographiques ne sont pas demeurées en arrière. Au contraire, elles ont acquis une importance et un degré de développement dont on ne saurait trop s'applaudir. Maintenant on peut dire que toutes les parties du globe sont connues et qu'il ne reste plus rien à découvrir sous ce rapport. Mais il y a encore un vaste champ à explorer et une foule de choses à connaître sur le sol, le climat, les conditions atmosphériques, la configuration territoriale et les ressources de toutes sortes qui distinguent les unes des autres les diverses contrées des cinq continents.

Aussi voit-on des sociétés se former dans tous les pays civilisés pour travailler, chacune de leur côté, à développer et à préciser davantage les notions sur les différents objets qu'embrasse la géographie. Le Canada, qui manque encore d'une société de ce genre, en comptera une bientôt dans son sein, grâce à l'esprit d'initiative de quelques-uns de nos compatriotes parmi lesquels l'Hon. Dr. P. Fortin tient le premier rang. C'est à Québec que l'on a conçu et qu'on se propose de réaliser cette excellente idée. Nous espérons que ce projet qui honore ses auteurs, sera mené rapidement à bonne fin. Voici l'espèce de manifeste par lequel ils annoncent leurs intentions, leur but, les avantages qui résulteraient de l'exécution de leur plan et les moyens propres à en préparer le succès :

« Quelques personnes, frappées de l'insuffisance, ou plutôt de l'absence presque complète d'études géographiques en Canada, et voulant remédier à un état de choses qui est une anomalie à notre époque, au milieu du déploiement scientifique qui a lieu chez tous les peuples, se sont entendues pour jeter les bases d'une société de géographie analogue à celles qui existent dans la plupart des villes européennes et dans bon nombre de celles des Etats-Unis, afin de donner de l'essor à l'étude de la science la plus utile de nos jours, d'une science indispensable, quelque soit l'état ou la profession qu'on exerce.

Les communications multipliées entre toutes les parties du monde, les relations innombrables de peuple à peuple, les connaissances qu'il faut avoir des différentes ressources, des conditions économiques, agricoles et industrielles de tous les pays, ont rendu, comme nous venons de le dire, l'étude de la géographie indispensable, en ont fait comme une nécessité première de tout commerce éclairé, de toute exploitation bien entendue, de toute intelligence des rapports qui existent entre les différents états et du développement de ces rapports.

Au point de vue scientifique général, la géographie embrasse toutes les autres sciences, mathématiques, physique, chimie, histoire naturelle, ethnologie, géologie, histoire, économie politique, sans compter qu'elle ouvre au commerce et à l'industrie les voies les plus directes et fournit la connaissance la plus positive des marchés de production et de consommation. On voit aussi par là qu'elle est un élément indispensable de toute colonisation sérieuse et profitable. On voit qu'étant liée à toutes les autres branches de connaissances, les com-

prenant, pour ainsi dire, toutes en elle-même, elle est indispensable dans l'étude qu'on en fait et devient le complément nécessaire de chacune d'elles.

Comme toutes les autres sciences, la géographie a été longtemps le domaine exclusif de quelques adeptes ; mais elle a profité de la diffusion des notions générales produite par les découvertes modernes et a rendu, en informations fructueuses, ce qu'elle recevait en moyens d'investigations scientifiques et de recherches pratiques.

Les gouvernements ont favorisé les progrès de la science géographique ; puis des associations libres se sont formées pour lui donner une plus vive impulsion. Enfin, le besoin de réunir en un foyer lumineux toutes les connaissances acquises a donné l'idée du premier congrès géographique, qui a eu lieu en 1871. Depuis lors, il a été tenu chaque année un de ces congrès destinés à coordonner les études et les travaux des diverses sociétés de géographie instituées dans les différentes parties du monde. Ces congrès s'occupent des questions relatives à la conformation de notre planète, aux climats, aux courants atmosphériques et maritimes, à la répartition de la race humaine et des diverses races animales et végétales, à la distribution des richesses minéralogiques, aux voies de communication terrestre, océanique ou fluviale, enfin à tout ce qui peut familiariser l'homme avec son domaine par une connaissance plus intime et plus large de ce qu'il renferme.

Le public comprendra aisément à la lecture de ce qui précède, quel avantage offrirait à notre Confédération la fondation d'une société de géographie mise en relations avec les autres sociétés analogues des autres pays et représentée au même degré qu'elles dans les réunions annuelles des congrès. L'idée d'une telle institution est tellement juste et lumineuse qu'elle a déjà frappé bon nombre de personnes qui ont promis un concours empressé à ceux qui ont pris l'initiative de la création de la Société. A cet effet une réunion préliminaire doit avoir lieu samedi le 15 à deux heures et demie précises, dans la Bibliothèque de l'Assemblée Législative, afin de jeter les bases de la Société Géographique et d'en faire immédiatement une institution.

Cette société, pas n'est besoin de le dire, sera essentiellement nationale ; n'ayant d'autre objet que de développer une science indispensable et dont l'utilité pratique se manifeste en toutes choses, elle fait abstraction de toute différence de langues, de races et d'opinions politiques. Son terrain est et ne peut être qu'un terrain neutre, le terrain élevé de la science, placé au-dessus des divisions puériles que les hommes établissent entre eux.

Espérons donc que le public répondra largement et vivement à l'appel qui lui est fait, et que la réunion préparatoire de samedi prochain sera assez nombreuse pour pouvoir se constituer immédiatement en "SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE."

L'assemblée dont il est question plus haut a eu lieu au jour et au lieu indiqués. L'hon. M. Fortin a été élu président et E. T. Fletcher, Ecr., secrétaire. L'hon. M. Gédéon Ouimet, L. L. D., et M. Miles, rédacteur du *Journal of Education*, G. Joly, député local de Lotbinière, R. S. M. Bouchette, ancien député-ministre des douanes, et A. Buies, homme de lettres, ont été nommés pour former le comité qui devra rédiger la constitution de la nouvelle Société de Géographie, à laquelle nous souhaitons une carrière aussi utile que celle qu'ont déjà fournie ses devancières des deux côtés de l'Atlantique.

Bon exemple

Monsieur Jos. Ed. Roy, instituteur à l'école commerciale de Ste. Claire, comté de Dorchester, a donné un exemple que nous voulons faire connaître à tous ceux qui s'intéressent au progrès de l'instruction primaire.

M. Roy n'a pas attendu les conseils contenus dans une des dernières circulaires du Surintendant pour enseigner le jardinage à ses élèves. Comprenant, d'une part, que le jardinage et l'agriculture sont deux branches d'un même art, et, d'autre part, que le plus grand nombre de ses élèves, étant fils de cultivateurs ou destinés à l'agriculture, auront besoin de notions spéciales sur la culture de la terre, il s'est fait un devoir d'accorder au jardinage une place importante dans son enseignement. Sans faire perdre de temps à ses élèves, c'est-à-dire tout en les amusant, il leur a fait cultiver le jardin attenant à l'école, et dans ce jardin il a récolté 23 minots de betteraves de différentes sortes, 8 minots de carottes, 10 minots de choux de Siam, 150 pommes de choux. Il a envoyé au Surintendant quelques spécimens de ces légumes, qui ont été exposés au Dépôt officiel, où ils ont été vus avec intérêt par les connaisseurs.

Voilà un bon exemple. L'enseignement agricole ainsi compris est un bienfait pour ceux qui le reçoivent et un honneur pour celui qui le donne.

Projet de réunion des élèves du séminaire de St. Hyacinthe.

La réunion, dans une grande fête de famille, de tous les élèves anciens et nouveaux du Séminaire de St. Hyacinthe, depuis si longtemps désirée, va enfin recevoir sa réalisation. Avant que la présente année scolaire ne soit close, notre "Alma Mater," accueillera dans son sein tous ses enfants aujourd'hui dispersés aux quatre vents de la terre. Oh! l'heureux jour pour tous les membres de notre nombreuse famille si profondément attachés de cœur au berceau commun de notre éducation!

Le projet de cette réunion, souvent rêvée par chacun de nous, a enfin été arrêté dans une assemblée d'anciens élèves tenue en la paroisse de l'Ange-Gardien, le 30 octobre dernier. Le comité nommé alors pour préparer la fête et en assurer le succès s'est réuni le 8 novembre suivant à St. Hyacinthe. Il a complété son organisation intérieure en s'adjoignant de nouveaux membres et en élisant ses officiers. Il a décidé qu'une lettre circulaire serait au plus tôt adressée à tous les confrères et il en a déterminé les points principaux.

Les officiers du comité sont : Très Révd. J. A. Gravel, V.-G., Président, Révd. P. Leblanc, Chan., Vice-Président, L'Hon. P. B. de la Bruère et Révd. A. Duhamel, Ptre., Secrétaires-Conjoints.

Monsieur le Président, ayant, au nom du Comité, soumis le projet à l'agrément des membres du Séminaire, ceux-ci répondirent, par leur Supérieur, qu'ils l'accueillaient cordialement et que la maison serait heureuse et honorée d'ouvrir ses portes à ses bienaimés élèves.

La présente circulaire que le comité fait adresser à tous ceux dont les noms et la résidence sont connus, sera, nous l'espérons, reproduite par les différents journaux de la Province qui tous comptent un grand nombre de nos

confrères parmi leurs lecteurs. Nous avons l'espoir que, par ce moyen, notre invitation arrivera à la connaissance de tous. Nous prions toutefois instamment tous ceux à qui parviendra la présente, de la faire circuler et d'en donner avis à leurs amis de Collège; car il en est plusieurs sans doute dont les noms échappent, et plus encore dont la résidence ne nous est pas connue. Dans tous les cas, qu'on le sache bien, tous ceux qui ont étudié à St. Hyacinthe, soit comme écoliers, soit comme ecclésiastiques, ne fût-ce qu'une année, sont de la famille et de la fête.

Pour célébrer dignement cet heureux jour et en commémorer à jamais l'agréable souvenir, en même temps que pour offrir à notre cher collège de St. Hyacinthe et à ses membres honorés un témoignage qui réponde à notre affection et à notre gratitude, le comité est unanime à penser que tous s'empresseront d'apporter le concours de leur générosité, chacun suivant ses moyens.

Le comité a pris, dans ce but, divers projets en considération. Mais avant de donner aucun ordre à ce sujet, de même qu'avant de régler certains autres points d'importance, le comité a besoin de savoir, *au plus tôt*, le nombre de ceux qui se proposent d'assister à cette fête, ainsi que le montant approximatif de la somme qui sera mise à sa disposition. Pour atteindre plus sûrement et plus rapidement ces deux fins, on a décidé que tout élève pourra s'adresser à n'importe quel membre du comité. Ces messieurs accepteront avec plaisir ces fonctions temporaires de Secrétaires Correspondants et Trésoriers.

Nous donnons ici la liste complètes des membres du comité et leur résidence.

Très Révd. J. A. Gravel, V.-G. Evêché de St. Hyacinthe, Révd. P. Leblanc, Chan. Evêché de Montréal, L'Hon. P. B. de la Bruère, St. Hyacinthe, P. Bachand, M. P. P. St. Hyacinthe, P. Marchand, M. P. P. St. Jean, P. Q., M. Mathieu, M. P. P. Sorel, Rév. P. Strain, P. P. Lynn, Mass., E.-U., Rév. P. Ouellette, P. P. Maidstone, Essex, Co. Ontario, Rév. A. O'Donnell, Chan. Curé de St. Denis, Riv. Chambly, Rév. J. Primeau, Curé de Boucherville, Rév. C. A. Desnoyers, Curé de St. Pie, Rév. C. St. Georges, Curé de St. Athanase, Rév. F. X. Bouvier, P. P. Salmon Falls, N.-H. E.-U., Rév. G. F. Chevrefils, Curé de Ste. Anne, Bout de l'Île, Rév. A. Dumesnils, Ptre., Prof. St. Hyacinthe, G. S. Leclerc, Bureau du Conseil, d'Agriculture, Rue St. Gabriel, Montréal, Clément Vincelette, Asile de Beauport, Adolphe Lévesque, Architecte, Montréal, Henry Parent, Ing. Civil, Ottawa, C. Bélanger, Avocat, Sherbrooke, Ferd. Gagnon, Agent d'Immigration, Worcester, Mass., E.-U., Ls. Tranchemontagne, Marchand, Berthier en Haut.

Que chacun maintenant soit à son devoir et agisse sans retard; que chaque élève transmette d'ici au 1er janvier prochain, si possible, à l'un des membres du comité et son nom et sa souscription. Il serait peu convenable, pensons-nous, de préciser un *minimum* quelconque : tous ne sont pas dans l'abondance et nous craindrions de gêner, lorsque nous voulons que tous soient à l'aise et arrivent à la belle fête le visage riant et le cœur joyeux. Quand chacun ne donnerait que quelques dollars, nous serions en mesure d'élever en face de notre Collège un monument splendide qui dira à tous ceux qui le contempleront : "Ici se réunirent, en 1878, dans une même pensée et une même affection, les élèves anciens et nouveaux du Séminaire de St. Hyacinthe."

A l'œuvre donc ! que chacun y mette le zèle du cœur pour répandre partout la *Bonne Nouvelle*, et faire réussir la *Grande Fête*.

La réunion aura lieu à la veille des vacances. L'époque

précise et autres détails seront réglés plus tard et communiqués à temps aux intéressés.

Pour le Comité,

BOUCHER DE LA BRUÈRE,
A. DUMESNIL, P^{RE}S.

Secrétaires.

St. Hyacinthe, 15 Novembre 1877.

L'Education aux Etats-Unis.

Le dernier message du Président des Etats Unis se termine comme suit :

ÉDUCATION POPULAIRE.

On ne met plus en question la sagesse d'une législation de la part du congrès, pour concourir avec les Etats-Unis à l'éducation du peuple entier dans les branches d'instruction qui sont enseignées dans les écoles publiques du pays. Le jugement intelligent du pays va plus loin, et regarde comme constitutionnel et opportun que le gouvernement étende à l'instruction technique et supérieure telle assistance qui peut être jugée essentielle à l'intérêt général, et à notre position parmi les nations éclairées et civilisées du globe. Le règlement final de toutes les questions d'avenir, soit en matière d'administration ou de finance, soit en matière de sentiment national, dépend de la vertu et de l'intelligence du peuple. On espérerait vainement le succès d'un gouvernement libre sans les moyens de cultiver l'intelligence de ceux qui sont la source du pouvoir. Il n'y a pas moins d'un septième de la population électorale de notre pays qui ne sait encore ni lire ni écrire. Il est encourageant d'observer, parallèlement avec le développement des sentiments fraternels dans les Etats où existait jadis l'esclavage, des symptômes d'intérêt pour l'éducation universelle, et je serai heureux de donner mon approbation à toute mesure qui pourra être prise par le congrès dans le but de compléter, avec l'assistance nationale, les systèmes locaux d'éducation dans ces Etats, de même que dans tous les Etats sans distinction.

Ayant déjà appelé votre attention sur les besoins du district de Colombie relativement aux systèmes des écoles publiques, j'ajouterai que je crois désirable, non pas tant pour les besoins locaux du district que pour les bénéfices importants et durables du pays entier, que ce système soit couronné par une université digne sous tous les rapports de la capitale nationale, afin de réaliser les chères espérances de Washington sur ce sujet. Je recommande aussi instamment la requête des régents de l'institut Smithsonian, qu'une allocation convenable soit accordée pour l'établissement et l'administration d'un musée national sous leur surveillance. La requête de pourvoir au maintien et à l'agrandissement de la bibliothèque du congrès a également une importance nationale. Comme dépôt de toutes publications et de tous documents ayant acquis droit de propriété littéraire, cette bibliothèque est devenue trop à l'étroit, et l'on recommande la construction, sur tel emplacement qui sera approuvé par le jugement du congrès, d'une bibliothèque à l'épreuve du feu, pour conserver les trésors et accroître l'utilité de cette précieuse collection. Je recommande en outre une législation de nature à faire servir à l'instruction, autant que le permettra le service public, les cabinets ou musées d'inventions, de chirurgie, d'éducation, d'agriculture, et autres collections qui sont la propriété du gouvernement national.

La capitale des Etats-Unis devrait être quelque chose de plus qu'un simple centre politique. Nous devrions profiter de toutes les facilités que la Providence a mises à notre portée pour développer l'instruction générale du peuple et pour accroître les conditions les plus favorables au succès et à la perpétuité de nos institutions.

R. B. HAYES.

3 décembre 1877.

POESIE

La messe de minuit (*)

Eh bien ! je m'en vais vous conter
La messe qu'à l'Islet dit un prêtre sans tête,
Juste à minuit, un jour ou plutôt une nuit,
Que mon oncle était là Cela fit bien du bruit.
Il était en vacance et sortait d'une fête
Où l'on avait trinqué chez Thomas Giasson
Un peu pas...mal, je crois. Il entendit le son
De la cloche tintant comme pour l'agonie.
En voilà, par exemple, une cérémonie !
Se dit-il Allons voir si ce pauvre bedeau
Sait ce qu'il fait..... Je gage..... il aura bu moins d'eau
Que de vin..... Ou peut-être encor quelque bonne âme,
Aux pêcheurs endurcis, par manière de blâme,
A charitablement fait entendre ce glas.
Moi-même le premier, j'en aurais bien, hélas !
Un grand besoin.

L'église, au détour de la route,
Lui parut tout en feu, du bas jusqu'à la voûte.
Il se hâtait, disant des *Ave Maria*
Aussi drus qu'il pouvait, marchant de telle sorte
Qu'il fut en même temps au dernier *Gloria*
Du chapelet et puis devant la grande porte,
Comme au plus beau dimanche ouverte à deux battants.
Il entre, mais ne voit point de flamme au dedans
Seulement, sur l'autel, comme pour un office,
Six grands cierges brûlaient.—Sapristi ! mon garçon,
M'a-t-il dit bien des fois, j'eus un fameux frisson,
Et je ne savais point si c'était mon service
Que l'on allait chanter. Volontiers sur ses pas
Il serait revenu, si, sans lui dire gare,
La porte de l'église, avec un grand fracas,
Ne s'était refermée. Alors, il se prépare
Pour le pire, attendant ce qui va se passer.
Il sentit dans son corps tout le sang se glacer,
L'horloge ayant sonné devers la sacristie
Lentement douze coups, quand il vit dans le chœur
Un prêtre s'avancer..... La tête était partie
D'avec le corps..... " J'étais dans le banc du *Seigneur*.
Me dit toujours mon oncle, et je vis qu'à la place
Du visage, il avait un nuage léger,
Quelque chose de gris..... enfin comme une trace
De fumée ou d'encens." Mais ce prêtre étranger
Et bien étrange aussi, portait une chasuble
Du plus beau violet..... Rarement on s'affuble
Aussi bien sans sa tête..... Et pour lors, sur l'autel
Il plaça le calice ; il ouvrit son missel,
Et puis, en descendant à mon oncle il fit signe,
Disant "*Introibo ad altare Dei*—
Mais l'autre ne bougea..... N'étant pas obéi,
Le prêtre s'en alla d'une façon benigne,
Comme un homme qu'on chasse et qui l'a mérité.
C'était un écolier du petit séminaire,
Mon oncle, et qui savait répondre à l'ordinaire
De la messe très-bien. Il fut donc irrité
Contre lui-même un brin, d'avoir été si lâche
Et si peu complaisant—Il faudra que je tâche
De réparer cela..... je reviendrai demain,
Se dit-il aussitôt ; mais trouvons un chemin
Pour sortir au plus vite. Allons ! par la fenêtre
Du vieux vestiaire, on peut sauter dehors peut-être ;
Et derrière l'autel la porte m'y conduit ;

(*) Extrait des *Légendes Canadiennes* que vient de publier l'hon. M. Chauveau.

Elle est ouverte encor... C'est par là que s'enfuit
Ce malheureux curé... puis, si je le rencontre,
Nous nous expliquerons... je n'ai rien à l'encontre
De ce pauvre monsieur... s'il fallait en vouloir
A tous gens que l'on voit ayant perdu la tête,
On n'aurait plus d'amis, et ce serait trop bête.
Il partit comme un trait ; mais au fond du couloir
La porte était fermée. Il fallut dans l'église
Demeurer jusqu'au jour... Sur la muraille grise
—Les cierges de l'autel s'étant soufflés tout seuls—
On pouvait voir errer, comme autant de linceuls,
Les bizarres reflets de la lampe blafarde.
Dans telle obscurité, plus et plus on regarde,
Plus on trouve partout de menaçants objets.
En son tableau, la Vierge au fond de la chapelle,
Si divine au grand jour, si riante et si belle,
Paraissait bien sévère ; et sinistres sujets,
Les martyrs, tout armés, dans leurs niches profondes,
Semblaient, pour la plupart, des gens peu rassurants ;
Les chérubins rosés, aux chevelures blondes,
Bons enfants d'ordinaire, avaient l'air très-méchants.
La belle voûte bleue aux étoiles dorées,
La plus riche, je crois, de toutes nos contrées,
Comme un drap mortuaire était du plus beau noir.
Ce qui par-dessus tout n'était pas drôle à voir,
C'était bien le navire à l'antique structure,
Qui promenait son ombre à la nef suspendu.
On eût dit quelque objet affreux par sa nature,
Araignée aux longs bras, squelette de pendu,
Tout ce que vous voudrez de plus abominable.
Puis, c'était un silence à vous faire mourir :
On aurait entendu, dans l'église, courir
Une souris. Alors, près de la sainte table
Mon oncle se plaça, tout tremblant, à genoux,
Priant de tout son cœur pour lui-même et pour nous,
Pour le prêtre sans tête, et pour les saintes âmes
Du purgatoire, en masse, aussi pour ses parents,
Pour tous les bons chrétiens, tant savants qu'ignorants,
Pour gens de tous métiers, même les plus infâmes,
Inventant, j'en suis sûr, mille dévotions,
Et prenant devant Dieu des résolutions
Qu'il sut tenir depuis.—Sachez que, par la suite,
Il devint prêtre... et, bien pire que ça... jésuite.
Tout rempli de ferveur, il priait donc ainsi,
Pour tout en général, pour cela, pour ceci,
Et je crois, sans mentir, qu'il y prierait encore,
Sans un sommeil de plomb qui, juste avant l'aurore,
Vint le surprendre enfin. Il fut tout ébahi
D'entendre "Introibo ad altare Dei"
Saluer son réveil. Mais il n'eut pas d'angoisse ;
C'était la voix d'un prêtre ayant sa tête à lui,
Et tête qui pensait pour toute la paroisse ;
C'était, sans le nommer, le curé d'aujourd'hui.
Donc, mon oncle entendit dévotement sa messe,
Puis il fut le trouver, lui disant à confesse
Tout ce qu'il avait vu. — "C'est très-bien, mon enfant,
Il faudra soulager ce pauvre revenant ;
Le bon Dieu le permet. Je le ferais moi-même,
A votre charité s'il n'avait eu recours.
Je serai là, tout prêt à vous porter secours,
Si de l'esprit du mal c'était un stratagème."

Par le bedeau, le soir, dans l'église conduit,
Mon oncle avait repris son poste avant minuit,
Tout seul. Il entendait marcher dans le vestiaire
Le curé récitant rondement son bréviaire.
Quand l'heure fut venue, il vit une lueur
Passer près de l'autel... et voilà que s'allume
Un cierge... un autre après... "A tout l'on s'accoutume :
J'avais cette fois-là, dit-il, beaucoup moins peur ;
Et sans trop m'effrayer les douze coups sonnèrent,
Et le prêtre sans tête entra bien lentement,
Et me fit signe encor, mais plus timidement,
D'avancer dans le chœur ; et les cierges donnèrent
Une lueur plus vive au moment où je fus,
Près de lui, prendre place. Il avait l'air confus,
Tout d'abord ; mais sa voix tremblante et sépulcraire
Se raffermir bientôt ; à plus court intervalle
Venait chaque verset... puis j'étais moins transi.
Il prenait du courage et m'en donnait aussi.
Je répondais plus haut : je servis les burettes,
Sans craindre d'approcher mes mains de ses manchettes.

Puis, l'église soudain sembla se transformer ;
Et l'on voyait partout des cierges s'allumer ;
La vierge dans son cadre avait l'air plus heureuse,
Et se penchant vers nous, souriait gracieuse.
Les petits chérubins gazouillaient finement ;
Les grands saints tout dorés regardaient tendrement ;
Ils se parlaient entr'eux dans un très-beau langage,
Qui n'était pas français ni latin davantage.
La voûte transparente avait l'air de monter
Par degrés vers le ciel, les murs de s'incruster
D'agate, de porphyre et d'opale et le reste,
Comme on le dit de ceux de la cité céleste.
L'orgue rendait tout seul des sons harmonieux,
Et, quand vint le *Sanctus*, de douces symphonies
Descendirent d'en haut. Comme aux cérémonies
Des plus grands jours, l'encens le plus délicieux
Sortait je ne sais d'où. Le prêtre, plus agile,
Avait la voix sonore. Au dernier évangile,
Au mot *veritatis*, il se tourna vers moi.
Me laissant voir en face un radieux visage,
Il me dit : "Mon enfant, merci pour ton courage
Le bon Dieu saura bien récompenser ta foi...
Je monte en paradis... Pour expier l'offense
D'avoir été distrait et léger à l'autel,
J'ai, pendant cinquante ans, attendu la présence
D'un serviteur qui voulût me faire aller au ciel,
Et priant avec moi..."

Mon oncle ne put dire
Comment tout le mystère à la fin s'acheva ;
Car au milieu du chœur le curé le trouva
Dans un état d'extase, et puis dans un délire
Qui dura plusieurs jours. N'entendant rien du tout,
Son bréviaire fini de l'un à l'autre bout,
Ne sachant que penser de cela tout en somme,
Il venait au secours de ce pauvre jeune homme.
Il ne vit dans l'église aucun signe nouveau,
Et se dit que le mal était dans le cerveau
De l'écolier. Plus tard, connaissant mieux l'affaire,
D'un miracle il trouva que la preuve était claire.
C'est ce qu'a dit mon oncle et je l'ai toujours cru.

TRIBUNE LIBRE

Mathématiques (Suite)

PROBLÈME 4e.

1. La somme des termes d'une progression arithmétique croissante est 310, la différence commune 6, et le nom des termes 10. Quels sont les extrêmes ?

$$\begin{aligned} a \text{ et } l \text{ inconnus. } & \left\{ \begin{array}{l} 1^{\text{ère}} \text{ formule : } l = a + (n-1)d \\ s = 310 \quad \quad \quad l = a + 9 \times 6 ; l = a + 54. (1) \\ d = 6 \quad \quad \quad 3^{\text{ème}} \text{ formule : } S = \frac{(a+l)n}{2} \\ n = 10 \end{array} \right. \end{aligned}$$

$$310 = \frac{(a + a + 54)n}{2}$$

$$620 = (2a + 54)10 ; 52 = 2a + 54 ;$$

$$2a = 62 - 54 = 8 ; a = 4$$

Réponse : $\left\{ \begin{array}{l} a = 4 \text{ premier extrême.} \\ (1) l = a + 54 = 58, \text{ dernier extrême.} \end{array} \right.$

2. Une personne a fait 172 milles en 8 jours, en augmentant sa marche de 5 milles par jour. Combien a-t-elle fait le dernier jour ?

$$\begin{aligned} a \text{ et } l \text{ inconnus. } & \left\{ \begin{array}{l} 1^{\text{ère}} \text{ formule : } l = a + (n-1)d \\ s = 172 \quad \quad \quad l = a + 7 \times 5 ; l = a + 35 (1) \\ d = 5 \quad \quad \quad 3^{\text{ème}} \text{ formule : } S = \frac{(a+l)n}{2} \\ n = 8 \end{array} \right. \end{aligned}$$

$$172 = \frac{(a + a + 35)8}{2}$$

$$344 = (2a + 35)8$$

$$344 = 16a + 280$$

$$16a = 344 - 280 = 64$$

$$a = 4$$

$$(1) l = a + 35. \text{ Donc : } l = 39$$

Réponse 39 milles.

3. Un journalier a gagné £4 7s 6d en 20 jours, et ses gages étaient augmentés de 3d par jour. Combien a-t-il gagné le premier jour.

a est demandé
 $\begin{cases} \text{£4 7s 6d} = \$17.50 \\ d = 3d = 0.05 \\ n = 20. \end{cases}$

1ère formule : $l = a + (n-1)d$
 $l = a + 19 \times 5; l = a + 65 \text{ (1)}$

3e formule : $S = \frac{(a+l)n}{2}$
 $1750 = \frac{(a+a+95)20}{2}$
 $3500 = (2a+95)20$
 $250 = (2a+95)2$
 $350 = 4a + 190$
 $4a = 350 - 190$
 $4a = 160$
 $a = 40 \text{ cts.}$
 Rép. 2s.

4. Les âges réunis de 9 personnes forment 72 années; la différence entre leurs âges est de 15 mois. On demande l'âge de la plus jeune et celui de l'aînée.

a et l inconnus.
 $\begin{cases} n = 8 \\ s = 72 \\ d = 1\frac{1}{2} \text{ (15 mois)} \end{cases}$

1ère formule : $l = a + (n-1)d$
 $l = a + 8 \times 1\frac{1}{2}$
 $l = a + 10 \text{ (1)}$

3e formule : $S = \frac{(a+l)n}{2}$
 $72 = \frac{(a+a+10)9}{2}$
 $144 = (2a+10)9$
 $16 = 2a+10$
 $2a = 16 - 10 = 6. \text{ Donc : } a = 3.$
 $(1) l = a + 10 = 13. \text{ Rép. } \begin{cases} 3 \text{ ans le plus jeune.} \\ 13 \text{ " l'aînée.} \end{cases}$

PROBLÈME 5e.

1. Si les deux extrêmes d'une progression sont 4 et 22, et le nombre des termes 7; quelle est la différence commune?

d inconnu.
 $\begin{cases} a = 4 \\ l = 22 \\ n = 7 \end{cases}$

2e formule : $d = \frac{l-a}{n-1}$
 $d = \frac{22-4}{6} = \frac{18}{6} = 3$
 Rép. 3.

2. Il y a 12 hommes dont les âges sont également distants les uns des autres; l'âge du plus jeune est 16, celui du plus vieux est 60. Quelle différence y a-t-il entre chaque homme?

d inconnu.
 $\begin{cases} n = 12 \\ a = 16 \\ l = 60 \end{cases}$

2e formule : $d = \frac{l-a}{n-1}$
 $d = \frac{60-16}{11} = \frac{44}{11} = 4$
 Rép. 4 ans.

3. Un homme fait un voyage en 12 jours, faisant 3 lieues le premier jour et 36 le dernier. De combien augmente-t-il sa marche chaque jour?

d inconnu.
 $\begin{cases} n = 12 \\ a = 3 \\ l = 36 \end{cases}$

2e formule : $d = \frac{l-a}{n-1}$
 $d = \frac{36-3}{11} = \frac{33}{11} = 3$
 Rép. 3 lieues.

4. Un homme gagne 8s en une semaine, et continue à augmenter son gain en progression arithmétique de semaine en semaine, de manière qu'à la dernière semaine de son année il se trouve gagner £20 16s. De combien son gain s'est-il accru chaque semaine?

d inconnu.
 $\begin{cases} a = \text{ou } \$1.60 \\ l = £20 \text{ 16s. ou } \$83.20 \\ n = 52 \text{ semaines.} \end{cases}$

2e formule : $d = \frac{l-a}{n-1}$
 $d = \frac{8320 - 160}{51} = \frac{8160}{51}$
 $160; \$1.60 = 8s.$
 Rép. 8s.

PROBLÈME 6e

1. Le premier terme d'une progression arithmétique est 3, le dernier 15, et la somme des termes 81. On demande la différence commune?

- d inconnu. Dans les quatre solutions de ce problème, il faut se servir de deux formules.
 $\begin{cases} a = 3 \\ l = 15 \\ s = 81 \end{cases}$ 3e formule : $S = \frac{(a+l)n}{2}$

$$162 = 18n$$

$$n = \frac{162}{18} = 9$$

2e formule : $d = \frac{l-a}{n-1}$
 $d = \frac{15-3}{8} = \frac{12}{8} = 1\frac{1}{2}$
 Rép. $1\frac{1}{2}$

2. Un homme fait 2 lieues de marche la première journée, en augmentant chaque jour en progression, il fait 17 lieues la dernière journée, et 104½ lieues en tout. De combien a-t-il augmenté sa marche chaque jour?

d inconnu.
 $\begin{cases} a = 2 \\ l = 17 \\ s = 104\frac{1}{2} \end{cases}$

3e formule : $S = \frac{(a+l)n}{2}$
 $104\frac{1}{2} = \frac{(2+17)n}{2}$
 $209 = 19n$
 $n = \frac{209}{19} = 11$

2e formule : $d = \frac{l-a}{n-1}$
 $d = \frac{17-2}{10} = \frac{15}{10} = 1\frac{1}{2}$
 Rép. $1\frac{1}{2}$ lieue.

3. Un ouvrier s'engage à 1s pour le premier jour, si l'on veut lui augmenter ses gages chaque jour d'une somme égale. Le dernier jour ses gages se montent à £1, et la somme entière de ses gages à £20 9s. 6d. De combien était l'augmentation journalière de ses gages?

d inconnu.
 $\begin{cases} a = 1s \text{ ou } 20 \text{ cts.} \\ l = £1 \text{ ou } \$4.00 \\ s = £20 \text{ 9s. 6d. ou } \$81.90 \text{ cts.} \end{cases}$

3e formule : $S = \frac{(a+l)n}{2}$
 $8190 = \frac{(20+400)n}{2}$
 $450n = 16380$
 $n = \frac{16380}{42} = 39$

2e formule : $d = \frac{l-a}{n-1}$
 $d = \frac{380}{38} = 10$
 $10 \text{ cts.} = 6d.$
 Rép. 6d.

5. Le plus jeune des enfants d'une famille à 3 ans, l'aîné à 13 ans; leurs âges réunis forment 72 ans, et il y a la même différence d'âge entre chaque. Quelle est cette différence?

d inconnu.
 $\begin{cases} a = 3 \\ l = 13 \\ s = 72 \end{cases}$

3ème formule : $S = \frac{(a+l)n}{2}$
 $72 = \frac{(3+13)n}{2}$
 $144 = 16n$
 $n = \frac{144}{16} = 9$

2ème formule : $d = \frac{l-a}{n-1}$
 $d = \frac{10}{8} = 1\frac{1}{4} \text{ an ou}$
 Rép. 15 mois.

PROBLÈME 7e

1. Le premier terme d'une progression arithmétique croissante est trois, le nombre des termes 8, et la somme 164. Quelle est la différence commune?

Pour résoudre les données de ce problème, il faut, comme ci-dessus, employer deux formules.

$$\begin{aligned} d \text{ inconnu. } \left\{ \begin{array}{l} a = 3 \\ n = 8 \\ s = 164 \end{array} \right. & \quad \begin{array}{l} \text{2ème formule : } d = \frac{l-a}{n-1} \\ d = \frac{7-3}{7} \\ 7d = 7-3 \text{ ou } l = 7d + 3 \end{array} \\ & \quad \begin{array}{l} \text{3ème formule : } S = \frac{(3+7d+3)n}{2} \\ 164 = \frac{(3+7d+3)8}{2} \end{array} \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} 328 &= 48 + 56d \\ 56d &= 280 \end{aligned}$$

Alors, $d = 5$.

Rép. 5 différence commune.

2. Le dernier terme d'une progression est 73, le nombre des termes 11 et la somme 418. Quelle est la différence des termes ?

$$\begin{aligned} d \text{ inconnu. } \left\{ \begin{array}{l} l = 73 \\ n = 11 \\ s = 418 \end{array} \right. & \quad \begin{array}{l} \text{2ème formule : } d = \frac{l-a}{n-1} \\ d = \frac{73-a}{10} \end{array} \\ & \quad \begin{array}{l} 10d = 73 - a \text{ ou bien } 10d + a = 73 \\ \text{Alors, } a = 73 - 10d. \end{array} \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} \text{3ème formule : } S &= \frac{(a+l)n}{2} \\ s &= \frac{(73-10d+l)n}{2} \\ 418 &= \frac{(73-10d+73)11}{2} \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} 76 &= 146 - 10d \\ 10d &= 146 - 76 \\ 10d &= 70 \\ d &= 7 \end{aligned}$$

Rép. 7 différence commune.

3. Dans une maison, il y a 12 hommes qui ont la même différence d'âge; le plus jeune a 16 ans, et la somme de leurs âges est 456. Quelle différence d'âge y a-t-il entre eux ?

d inconnu. $\left\{ \begin{array}{l} n = 12 \\ a = 16 \\ s = 456 \end{array} \right.$ Afin de démontrer que nous ne sommes pas toujours obligés d'employer les mêmes formules, je vais commencer cette solution par la 3ème formule au lieu de la deuxième dont je me suis servi pour commencer les deux solutions précédentes.

$$\begin{aligned} s &= \frac{(a+l)n}{2} \\ 456 &= \frac{(16+l)12}{2} \\ 912 &= (16+l)12; \quad 912 = 182 + 12l \\ \text{Donc : } 12l &= 912 - 182 = 720 \\ l &= 60 \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} \text{2ème formule : } d &= \frac{l-a}{n-1}; \quad d = \frac{60-16}{11} \\ d &= \frac{44}{11}; \quad d = 4 \end{aligned}$$

Réponse 4 ans.

4. Un homme est convenu de creuser un puits de 15 pieds de profondeur, à condition qu'on lui augmente son prix d'une certaine somme à chaque pied. Il se trouve avoir 8s. pour le dernier pied et £3 7s. 6d. pour l'ouvrage entier. De combien a été l'augmentation ?

$$\begin{aligned} d \text{ inconnu. } \left\{ \begin{array}{l} n = 15 \\ l = 8s. = \$1.60 \\ s = £3 \text{ 7s. 6} = \$13.50 \end{array} \right. & \quad \begin{array}{l} \text{3ème formule : } s = \frac{(a+l)n}{2} \\ 1350 = \frac{(a+160)15}{2} \end{array} \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} 2700 &= (a+160)15 \\ 180 &= a + 160 \\ a &= 180 - 160 \\ a &= 20 \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} \text{2ème formule : } d &= \frac{l-a}{n-1} \\ d &= \frac{160-20}{14} \end{aligned}$$

$$d = \frac{140}{14} \text{ donc : } d = 10 \text{ cts. ou 6d.}$$

Rép. 6d.

PROBLEME 8e

1. Si les extrêmes d'une progression sont 3 et 19, et la différence commune 2, quel sera le nombre des termes ?

$$\begin{aligned} n \text{ inconnu. } \left\{ \begin{array}{l} a = 3 \\ l = 19 \\ d = 2 \end{array} \right. & \quad \begin{array}{l} \text{2e formule : } d = \frac{l-a}{n-1} \\ 2 = \frac{19-3}{n-1} \\ 2n-2 = 19-3 \\ 2n = 19-3+2 \\ 2n = 18 \\ n = 9 \end{array} \end{aligned}$$

Rép. 9.

2. Un voyageur fait $20\frac{1}{2}$ lieues le premier jour, 3 lieues de plus le jour suivant, et ainsi de suite jusqu'au dernier où il fait $29\frac{1}{2}$ lieues. Pendant combien de jours marche-t-il ?

$$\begin{aligned} n \text{ inconnu. } \left\{ \begin{array}{l} a = 20\frac{1}{2} \\ d = 3 \\ l = 29\frac{1}{2} \end{array} \right. & \quad \begin{array}{l} \text{2e formule : } d = \frac{l-a}{n-1} \\ 3 = \frac{29\frac{1}{2}-20\frac{1}{2}}{n-1} \\ 3n-3 = 9 \\ 3n = 12 \\ n = 4 \end{array} \end{aligned}$$

Rép. 4 jours.

3. Une personne a été mise à l'amende pendant plusieurs mois de suite. Elle a payé 6s. pour le premier mois, et £5 2s. pour le dernier, chaque mois, l'amende était plus forte de 12s. Combien de mois l'a-t-elle payée ?

$$\begin{aligned} n \text{ inconnu. } \left\{ \begin{array}{l} a = 6s = 120 \text{ cts.} \\ l = £5 \text{ 2s} = 2040 \text{ " } \\ d = 12s = 240 \text{ " } \end{array} \right. & \quad \begin{array}{l} \text{2e formule : } d = \frac{l-a}{n-1} \\ 240 = \frac{2040-120}{n-1} \\ 240n-240 = 2040-120 \\ 24n-24 = 192 \\ 24n = 216 \\ n = \frac{216}{24} = 9 \end{array} \end{aligned}$$

Rép. 9 mois.

4. Une personne ayant commencé un petit négoce avec 12s. 6d, fait 3s. 3d. de profit la première semaine et continue ainsi à augmenter son gain de 3s. 3d. par semaine, en sorte qu'elle vient à faire £8 15s. en une semaine. On demande pendant combien de semaines elle a ainsi négocié ?

$$\begin{aligned} n, \text{ inconnu. } \left\{ \begin{array}{l} a = 12s \text{ 6d} = 250 \text{ cts.} \\ d = 3s \text{ 3d} = 65 \text{ " } \\ l = £8 \text{ 15s} = 3500 \text{ " } \end{array} \right. & \quad \begin{array}{l} \text{2e formule : } d = \frac{l-a}{n-1} \\ 65 = \frac{3500-250}{n-1} \\ 65n-65 = 3250 \\ 65n = 3315 \\ n = \frac{3315}{65} \\ n = 51. \end{array} \end{aligned}$$

A. LAMY, Inst.

(à continuer)

ERRATA. (Livraison de septembre et octobre.)

Page 145, première ligne, à gauche, au lieu de "D'où $n = 3 + \frac{35}{4}$ "....., lisez : "D'où $n = \frac{3}{4} + \frac{35}{4}$ ".....

Même page, ligne suivante, lisez " $n = 8$."

Même page, 25e ligne, il faudra lire "racine carrée égale $23 + \frac{23}{2} + \frac{3}{2} = \frac{26}{2}$ ou $\frac{20}{2}$"

Même page, 28ième ligne, il faudra lire "(1) $l = 6 + 60 = 66$ "

Même page, 48ième ligne, il faudrait lire "la racine carrée égale $\frac{1}{2}$, et $\frac{19}{2} - \frac{1}{2} = \frac{18}{2} = 9$."

Même page, à droite, 16ième ligne, au lieu de "(1) $l = 10 + 10 \times 15 = 16$ cts. ou 8s." lisez "(1) $l = 10 + 10 \times 15 = 160$ cts. ou 8s."

A. L.

Lacunes regrettables de l'Arithmétique Bellerose

SECONDE ÉDITION, revue, complètement corrigée et augmentée
d'un nombre considérable de matières très-utiles, Montréal,
J. B. ROLLAND & FILS, libraires éditeurs, 1877.

De fait, cette arithmétique est une bien humble production, laquelle a du bon, mais ne répond nullement à ce qu'en dit la préface. Citons :..... "J'y ai introduit un grand nombre de matières nouvelles et très-utiles, qui font de cet ouvrage un livre assez complet pour permettre aux élèves d'étudier et d'approfondir la science des chiffres dans toutes ses parties."

Après avoir parcouru l'ouvrage, on se dit que cette préface est entachée d'outrecuidance par trop visible.

En effet :—*J'y ai introduit un grand nombre de matières nouvelles et très-utiles !*

Si le livre est si maigre, après ce pompeux avancé, qu'était donc la première édition..., si la deuxième, qui est si pauvre en matières, renferme pourtant, selon l'auteur, *grand nombre de matières nouvelles* ?

L'accusé de réception assez ronflant de plusieurs journaux a attiré mon attention particulière, et j'ai cru devoir me mettre au fait de connaître cette nouveauté qui, venue après tant d'autres bons ouvrages du même genre, devait avoir le mérite de la supériorité ; mais non, il n'en est rien, elle s'en tient plutôt aux lieux communs de la spécialité.

Comme je l'ai dit en commençant ces notes—cette critique, si vous voulez—cette arithmétique a du bon. Il y règne un certain arrangement qui plaît. Elle est d'un caractère facile ; et si l'auteur eut simplement dit dans sa préface qu'il livrait au public un ouvrage purement élémentaire, il en aurait eu le mérite. Mais quand on promet, il faut tenir, et c'est ce que l'auteur n'a pas fait. Voyons et parlons d'après la mirobolante préface toujours.

1re LACUNE.—La *Réduction* est terminée, de même que les quatre règles qui s'y engeantent, et il n'est pas question de la réduction, ni des quatre règles, sur les mesures de superficie et de solidité françaises et anglaises ; pas de rapports de comparaison entre l'arpent et l'acre ; aucune application de la conversion des mesures des deux pays : chose importante, pour *approfondir la science des chiffres*. Donc, pas de règles pour la vente ou l'achat de terrains d'après leur étendue en surface ou simplement en front, quoiqu'il y ait cependant 2 ou 3 problèmes de ce dernier cas dans la récapitulation, page 83. Il est vrai qu'à la fin du livre on donne les tables de ces mesures ; mais pourquoi n'en avoir pas fait l'application comme des autres ?

2me LACUNE.—Dans la *règle de Trois Simple*, il aurait été bon, sinon indispensable, de dire à l'élève qu'une fois le problème posé par la méthode inverse, il faut réduire les deux premiers termes à la même plus petite espèce ; puis lui faire remarquer que la réponse est toujours identique au 3me terme. Si mon but pour le présent n'était pas unique : démontrer les lacunes de l'ouvrage, je contredirais cet avancé de la page 86 que la méthode de réduction à l'unité est préférable à la méthode inverse, quoique l'auteur dise que la 1re est beaucoup plus facile et surtout plus courte que la 2me. Elle n'est ni l'une ni l'autre. Aussi, pourquoi avoir renvoyé la règle de Trois Composée à la fin du livre, au lieu de lui faire emboîter le pas après sa sœur ? c'est matière de goût, me direz-vous.—Oui, de mauvais goût.

3me LACUNE.—Dans l'*Intérêt Simple*, pourquoi n'avoir pas dit que dans tous les cas d'intérêt à trouver, on multiplie la somme par le taux, puis ce produit par le temps et qu'on divise par 100 quand il s'agit d'années, par 1200

pour les mois, par 5200 pour les semaines (Mr. prêtant à la semaine) et par 36000 pour les jours ou 36500, si intérêt de banque ? N'est-ce pas plus simple, plus pratique et plus facile à retenir ? Puis donner des exemples de procédés simplifiés tels qu'employés dans nos maisons commerciales, vu que l'élève devra en agir ainsi. Même remarque pour la règle d'Intérêt composée, laquelle est renvoyée à la fin du volume, et, s'il vous plaît, sans lui avoir accolé une table qui rend ces calculs si faciles.

4me LACUNE.—*Commission et Assurance* :—D'après les règles et les exemples donnés, je voudrais bien savoir comment l'élève opérerait le problème suivant : Je reçois traite de \$1720 pour acheter des marchandises à $2\frac{1}{2}\%$ de commission ; que prendre sur ce montant pour ma commission d'abord, puis acheter des marchandises pour le reste ? Puis pourquoi ne pas faire suivre ces règles de leurs congénères : Couvrir la commission et l'assurance, au lieu de renvoyer à la 2me partie ? Ce serait plus rationnel.

5me LACUNE.—*Règle de Compagnie* :—Imparfaite dans son application et suivie de rien de ce qui s'y rattache, comme les Répartitions et les Taxes qui ont pourtant leur importance. En effet, il est bon de savoir la marche la plus expéditive à suivre dans les répartitions, soit comme taxes imposées, capitation, bâties d'églises, d'écoles, etc. Enfin répartir les frais sur les marchandises, comme par exemple : Comment trouver le prix des marchandises pour couvrir les frais de douane, de transport et autres, et aussi s'assurer un profit.

6me LACUNE.—Il en est même de la *règle d'Echéance Commune* qui aurait dû être suivie de la partie la plus essentielle de son application :—L'Equation des comptes courants ; car il est nombre de maisons commerciales dont tous les items du débit et du crédit des comptes personnels portent intérêt du jour de la transaction à celui du règlement de compte, ce qui est un correctif au crédit qu'il ne tue pas malheureusement, mais qu'il affaiblit. Toutes les arithmétiques un peu complètes en parlent, sans renvoyer cette spécialité à la Tenue des Livres.

7me LACUNE.—La *règle de Mélanges* paraît assez complète ; néanmoins, pourquoi n'avoir pas mis des applications comme celle-ci : Combien mettre d'eau dans du brandy de \$3.75 le gallon, pour pouvoir le vendre \$3 comme celui de mon voisin qu'on me dit aussi bon ? etc. Est-ce pour éviter la falsification ? Mais non, l'eau est trop anodine pour cela.

8me LACUNE.—*Règle de Change*. Deux pages en tout... Et s'il vous plaît, presque en entier hors de ce qui se pratique dans les Banques ou par les Négociants. Disons par parenthèse qu'il n'est pas dit un mot des Banques, dans un livre assez complet pour permettre aux élèves d'étudier et d'approfondir la science des chiffres dans toutes ses parties.

Evidemment, les élèves apprennent ce qu'ils doivent faire à la porte des Banques seulement ; car le sanctuaire leur en est interdit. Mais revenons au Change. Quand il s'agit d'une partie aussi importante que celle-là, on ne peut trop, dans un ouvrage qui se targue d'être augmenté d'un nombre considérable de matières très-utiles, donner trop d'extension au calcul des opérations du Change, quant à sa vraie manière d'être opéré ; d'expliquer *in extenso* les lettres de Change, les Traités ; d'en donner des modèles, et d'en faire voir le rouage dans la comptabilité. En effet, tous les paiements non seulement à l'étranger, aux Etats-Unis, mais même d'une ville à l'autre chez nous, s'effectuent par traites à vue, à tant de jours de vue ou de date. La plupart sont tirées par des Banques et escomptées par d'autres ; puis il y a le change en sus de l'escompte. Une traite est achetée à prime ou à escompte sur la valeur de l'argent des différents lieux, ce dont il faut augmenter ou diminuer la face de la traite, puis calculer le change à y ajouter. Rien de tout cela

dans l'arithmétique Bellerose. Et puis la question des lettres de Change avec l'Angleterre et la France?—Pas un mot d'explication tant dans la teneur à leur donner que le vrai calcul des Banques à en faire. Que répondrait un étudiant de l'arithmétique Bellerose aux problèmes ci-après donnés? Je certifie d'avance qu'il ferait comme cet élève universitaire qui avait toujours *très-bien* répondu à toutes les questions qui lui furent posées lors d'une examen et qui pourtant ne fut pas admis.

Que répondait-il donc? Il disait après chaque question: *Je ne sais pas.* Cette réponse banale irait à merveille aux étudiants dans la science des chiffres qui n'auraient étudié que d'après cette arithmétique. On a une facture à payer en Angleterre ou un à-compte à expédier à un correspondant.—Dit-il qu'en ce cas il faut s'enquérir du taux du change aux banques, acheter la lettre où il est le plus bas, puis en faire le calcul d'après la table ou autrement, en prenant le pourcentage du taux de change sur l'ancien pair \$4.4444 et l'ajouter avec, ce qui ramène à la table, puis multiplier par le montant de la facture à payer. Voyons: que payer à la banque pour une lettre de change de £270-15-6 stg. si le change est $10\frac{1}{4}$; et quel sera le montant d'une traite de la valeur de \$2000 à $9\frac{3}{4}$ de change stg.

Pour $10\frac{1}{4}$ la table des banques donne

$$\begin{array}{r} \$4.8999 \\ 270.15.6 \end{array}$$

\$1326.77 valeur de la lettre.

Et $\$2000 \div 4,8777$ pour $9\frac{3}{4}$ donne \$410-0-7 montant de la traite.

Ces lettres de change sont généralement à 60 jours et si on les voulait à échéance plus éloignée ou plus rapprochée, les banques chargeraient $\frac{1}{2}$ o/o par mois de plus ou de moins, selon le cas, calculant l'argent en Angleterre à 6 o/o par an, ce qui est $\frac{1}{2}$ o/o par mois.

Encore, comment payer une traite de 2550 francs sur Paris? Les lettres à 60 jours sur Paris sont $\frac{1}{2}$ o/o de plus que sur Londres, calculant le £. stg. à 25 francs. Donc voici comment on opère, supposant que le banquier me charge $10\frac{1}{2}$ de change sur Londres d'après le cours du change. $10\frac{1}{2} + \frac{1}{2} = 10\frac{3}{4}$.

$$\text{Francs } 2550 \div 25 = \text{£}102$$

$$\begin{array}{r} 4 \\ 102 \\ 1/9 = \end{array} \begin{array}{r} 408. \\ 45.33 \\ 453.33 \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 10 \text{ o/o} = 45.33 \\ \frac{1}{2} \text{ " } = 2.27 \\ \frac{1}{8} \text{ " } = .57 \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 48.17 \\ .18 \text{ estampilles.} \end{array}$$

Valeur de la traite \$501.68 et voila ce qui se pratique. Ce n'était pas plus malin que ça, voyez-vous; mais encore fallait-il le dire.

Il paraît que l'auteur n'a pas jugé ces choses *matières nouvelles et très-utiles*, vu qu'il n'en souffle mot; pourtant il promet d'*approfondir la science des chiffres dans toutes ses parties*.

Quelles malheureuses paroles! Il n'a qu'effleuré la science des chiffres. Voyons par ce qui nous reste à consigner comme lacunes regrettables.

Donc rien pour enseigner au jeune homme qui se destine aux affaires, comment il pourra résoudre les cas suivants qui se rattachent aux traites.

1^o Combien payer en or (ou billets de nos banques) à une banque de Québec pour qu'elle effectue un paiement de \$2400 greenbacks à Philadelphie, si l'or vaut 112 et que le change soit $2\frac{1}{4}$ o/o.

3^o Un marchand à Québec vend pour \$2000. à un marchand de Montréal à 2 mois de crédit. Comment touchera-t-il l'argent immédiatement à Québec? Je me permettrai de répondre à ce cas-ci, ainsi qu'à celui qui le suivra, pour faire voir l'opportunité de donner une petite place à ces questions dans une arithmétique qui veut sortir du vulgaire.

En ce cas, je tire une traite pour le montant à 2 mois à mon ordre, que je présente à la banque pour qu'elle l'escompte. Si elle est acceptée, j'en touche le montant, moins l'escompte pour les 2 mois et moins le change. Alors le caissier l'endosse et l'expédie à son correspondant où elle doit être payée (Montréal). Celui-ci la fait accepter par le tiré. Voici la teneur de la traite:

\$2000.

Quebec, October 12th, 1877.

Two months after date, pay to the order of ourselves

Two thousand.....Dollars,
100
value received and charge the same to account of

DEMERS & DION.

To J. LANGTON, }
Montreal. }

Dans cette transaction Demers & Dion endossent l'effet et écrivent à M. Langton qu'ils ont tiré sur lui, le priant de faire honneur à la traite. Voici ce qu'ils retirent de la banque.

Montant de la traite	\$2000.00
Change $\frac{1}{4}$ o/o = $500 \div 100$	= \$5.00
7 o/o pour 2 $1\frac{1}{10}$ mois	= 24.50
Estampilles	.60 30.10

Remis par la banque \$1969.90

3^o Un marchand à Québec vend à Pourville de Montréal, lui disant qu'il tire sur lui à 10 jours de vue pour le montant de la facture plus les frais. Comment s'y prend-il pour ne rien perdre?

En ce cas, il fait la traite du montant de la facture plus les frais que la banque lui charge.

Ex:—	Dr.
Montant de la Facture	\$900.00
Cr.	
Par notre traite à 10 j. de vue	\$904.81
Moins le change $\frac{1}{4}$ o/o =	\$2.26
Intérêt 7 o/o 13 jours =	2.25
Estampilles =	.30 4.81 900.00

Voici la traite:

\$904.81

Québec, 15 Octobre, 1877.

A dix jours de vue, payez à l'ordre de Frs. Vézina, Ecr., Caissier.

Neuf cent quatre.....81 Piastres,
100
valeur reçue, que vous chargerez au compte de

Vos, etc.,
DEMERS & DION.

Ls. POURVILLE, }
Montréal. }

Frs. Vézina endosse la traite à l'ordre de son correspondant à Montréal, lequel la fait accepter par Ls. Pourville.

Et bien d'autres exemples, mais abrégeons. Et puis est-il question de l'Arbitrage du Change? encore bien moins, pas un mot, pas connu. Comme le mot greenback

est venu sous ma plume dans l'article précédent, j'en fais le sujet de la

9^{me} LACUNE.—L'arithmétique en question n'en parle pas ; pourtant, il aurait été bon, sinon *nouveau et très-utile* de résoudre les six cas suivants :

1^o Combien valent \$800 greenback si l'or est coté 116 ?
2^o Combien valent \$700 or en greenback au même taux ?

3^o Si l'or est à 113, quel est l'escompte ?

4^o Les greenbacks étant à 90/0 d'escompte, quelle est la valeur en greenback de \$640 or ?

5^o Et si les \$640 étaient en greenback, quelle serait leur valeur en or ?

6^o Si les greenbacks sont à 120/0 d'escompte, à combien est coté l'or ?

10^{me} LACUNE.—Mais avant tout ce qui précède, l'intérêt inclusivement, n'aurait-il pas été à propos de consacrer quelques pages aux Percentages, pour initier les élèves aux calculs qui s'y rattachent, comme par exemple : prendre 2½ 0/0 sur \$450.25. 1¼ 0/0 sur £176-14-6. 1/10 0/0 sur £420-13-0. 13 chelins 3d 0/0 sur £1240-10-0. 91c. 0/0 sur \$870. ¾ 0/0 sur \$975-20-50 0/0 sur \$2700. 25 0/0 ou 33½ 0/0 ou 20 0/0 ou 75 0/0 sur \$9420, etc. L'arithmétique est vierge de semblables misères.

11^{me} LACUNE.—Il n'est aucunement question des sociétés anonymes, comme les banques, les chemins de fer, les bateaux à vapeur, les fonds publics, et, par conséquent, cours après la valeur des actions, la hausse ou la baisse, les dividendes, les placements à y faire, les rentes sur l'Etat, etc. Pourtant, il est indispensable de mettre les élèves en état de résoudre des problèmes du genre de ceux-ci.

1^o Quelle est la valeur de \$9500 du Fonds Social du Great Western à 110/0 de prime ?

2^o Si ces actions étaient à 50/0 d'escompte ?

3^o Combien puis-je acheter de ces actions pour \$8700 à 11½ 0/0 de prime ?

4^o Si les fonds d'une banque sont à 80/0 d'escompte, combien puis-je en avoir pour \$5400 ?

5^o Que valent 5 actions de \$100 d'une banque dont le fonds de réserve est 100/0 de son capital et qui paie un dividende de 120/0 ?

6^o Que valent 8 actions de \$100 que j'ai dans une Compagnie qui me paie \$90 de dividende annuel, si je les transporte à un ami qui les réalise et ne m'offre que 70/0.

7^o Combien payer actuellement à un homme auquel on doit \$1400 dans 18 mois sans intérêt, calculant l'argent à 70/0 ?

8^o Que recevrai-je pour 12 actions à 115. Courtage 1½ 0/0 ?

9^o Combien coûtent £150 de rente à 40/0 au cours de £63-15-0 ?

10^o Combien louer une maison payée \$2700 pour retirer le même revenu que si j'eusse employé la même somme à l'achat de rente de 5½ 0/0 au cours de \$92.50 ?

12^{me} LACUNE.—*Droits de Douane* : qu'ils soient ad valorem ou spécifiés, qu'il y ait coulage, fracture ou non, tare, fret, etc., peu importe, il n'en est pas question.

13^{me} LACUNE.—*Règle des Moyennes et Calculs Duodécimaux*, absents. Pourtant ça ne prend que quelques pages et c'est plus en usage que la racine cubique.

14^{me} LACUNE.—*Progressions*, tant arithmétiques que géométriques, il n'en est pas fait mention.

15^{me} LACUNE.—*Les Fausses Positions*, pas mentionnées. L'auteur s'est plutôt mis dans une position fautive en n'en disant mot, qu'en les traitant à leur juste valeur.

16^{me} LACUNE.—*Les Annuités* brillent aussi par leur absence. Pourtant, quand on a augmenté un ouvrage d'un grand nombre de matières très-utiles et que cet ouvrage a pour but principal la science des chiffres dans toutes ses

parties, il est regrettable de n'y pas trouver des matières de l'importance de celle-ci, dont l'application se rapporte aux Rentes Viagères, aux Assurances sur la vie, aux Tontines, aux Amortissements, etc., etc.

Il y a toujours du mérite à faire un bon ouvrage, quand même il n'est pas nécessaire ; mais des médiocres, il y en a toujours assez.

CANDIDE DUFRESNE.

L'enseignement de l'orthographe usuelle

Doit-on enseigner simultanément la lecture et l'orthographe absolue ?

Oui ; ces deux choses ne sont en réalité qu'une seule et même branche sous deux formes différentes.

Une simple définition de la lecture et de l'écriture (en se plaçant au point de vue de l'orthographe) montre que ces deux choses ne font qu'une en réalité.

Lire, c'est considérer les formes des lettres, se rappeler à l'esprit les sons que ces formes représentent, combiner, composer ces sons, et les produire, les énoncer.

Ecrire, c'est justement l'opération renversée de la lecture ; c'est se rendre compte des différents sons que l'oreille perçoit dans la prononciation d'un mot ; autrement dit, c'est décomposer les mots, se rappeler à l'esprit les formes dont on se sert pour représenter les sons dont ils se composent et les mettre sous les yeux par l'écriture. Lire, c'est composer, et aller des formes aux sons ; écrire en épelant, c'est décomposer, et aller des sons aux formes.

Que concluez-vous de cela ?

Que la lecture élémentaire et l'orthographe usuelle sont inséparables l'une de l'autre, qu'elles doivent marcher de pair, qu'elles doivent être enseignées en même temps, et se prêter un appui réciproque ; que l'écriture est le corrélatif de la lecture.

Quand doit-on donner la première leçon d'orthographe ?

En donnant la première leçon de lecture. Quand, après avoir montré (ou, ce qui est préférable, après avoir formé sous les yeux de l'enfant) la première lettre dont on lui dit en même temps le nom ou le son, on invite l'enfant à écrire cette lettre, d'abord en la copiant, et ensuite sans qu'il l'ait devant les yeux, on lui donne la première leçon d'orthographe. Ce qu'on fait pour cette lettre, on doit le faire pour toutes les autres, pour leurs combinaisons, pour les mots, pour les phrases ; voilà la bonne méthode d'orthographe. L'écriture, l'orthographe, est le corrélatif de la lecture.

Est-il nécessaire de dicter aux enfants ce qu'ils ont lu ? ne leur suffit-il pas de voir attentivement les mots pour savoir comment ils s'écrivent ?

Les yeux font certainement la plus grande partie de la besogne, mais ils ne font pas tout ; à l'observation il faut joindre la pratique ; on ne doit pas charger les yeux de toute la besogne et laisser la main dans l'inaction. D'ailleurs, l'expérience de tous les jours prouve trois vérités, qui méritent la plus grande attention de l'instituteur :

1^o On ne connaît pas d'emblée le corrélatif d'une chose ; on est obligé de l'acquérir par l'étude.

2^o Le corrélatif d'une chose bien connue s'acquiert très-facilement.

3^o Deux choses, unies par une relation réciproque, se fortifient et se soutiennent mutuellement.

Quelques exemples feront mieux sentir ces vérités.

Un enfant qui connaît le chemin de la Basilique à la porte St. Jean courrait grand risque de se perdre en allant de la porte St. Jean à la Basilique, s'il n'a jamais fait ce trajet. Mais il connaîtra ce parcours beaucoup plus vite qu'une route nouvelle ; les objets qu'il rencontre

sont les mêmes, l'arrangement seul est différent. En faisant le trajet et *vice-versa*, il connaîtra parfaitement le chemin dans les deux directions.

Un enfant apprend bien plus facilement à décomposer depuis dix jusqu'à un, qu'à compter jusqu'à dix ; toutefois, il ne suffit pas de savoir compter jusqu'à dix pour savoir d'emblée dire la même série de nombres au rebours. Ces deux opérations se prêtent un concours mutuel, et l'une fait retrouver l'autre.

Quand doit-on enseigner le corrélatif d'une chose ?

Autant que possible immédiatement après la chose elle-même : l'écriture à la suite de la lecture, la soustraction après l'addition, la table de division après celle de multiplication ; la version après le thème et *vice-versa*, la décomposition après la composition ; on doit aller des cas particuliers aux règles et retourner des règles aux cas particuliers. Partout où la chose a de l'utilité pratique, on doit présenter successivement dans les deux directions les connaissances qu'on communique aux enfants.

L'oreille joue-t-elle un certain rôle dans l'étude de l'orthographe ?

C'est grâce au sens de l'ouïe que nous décomposons dans leurs sons simples les mots prononcés ; après cela il ne s'agit plus que de représenter chaque son par la lettre voulue par l'usage. Mais dans la plupart des langues, il se présente trois difficultés : Un seul et même son est représenté de plusieurs manières ; ainsi *in*, *ein*, *ain*, *eim*, etc., représentent le même son ; il y a des lettres qui ne se prononcent pas ; enfin, une même lettre ou combinaison représente parfois plusieurs sons différents ; ainsi *ai* sonne comme *é* dans *je ferai*, comme *è* dans *faire*, et comme *e* muet dans *faisons* ; il est vrai que cette dernière difficulté regarde plutôt la lecture que l'orthographe.

On surmonte le plus facilement ces difficultés, en ce qui concerne l'orthographe, de la manière suivante :

1^o En engageant les enfants à bien regarder, à bien considérer les mots ; nous l'avons déjà dit ; les yeux font la plus grande partie de la besogne ; 2^o En faisant épeler les mots à haute voix, d'abord dans le livre, puis par cœur ; 3^o En écrivant les mots ; d'abord en les copiant, ensuite en les écrivant sous la dictée. Maintenant remarquez bien ceci ; j'exprimerai la même idée plus brièvement, pour vous montrer que l'œil doit jouer le rôle principal dans cette étude. Exercez :

1^o L'œil ; 2^o L'œil conjointement avec l'oreille ; laissez faire l'oreille seule ; 3^o Faites agir l'œil en même temps que la main ; et enfin passez du son à la forme.

De cette manière vous concentrez l'exercice de plusieurs sens sur un même objet, ce qui donne lieu dans l'âme à une image claire, durable, et qui se présente promptement à l'esprit quand on en a besoin.

Cette manière d'enseigner offre-t-elle quelques avantages au point de vue de la discipline scolaire ?

De grands avantages pour l'instituteur qui a plusieurs divisions ; les enfants n'ont besoin du secours de personne pour considérer attentivement les mots, ni pour en dire les lettres, ni pour les copier ; un moniteur accomplit facilement la besogne de leur faire épeler les mots par cœur et de leur dicter la leçon apprise ; toute leçon de lecture est propre à ces différents exercices.

Nous recommandons fortement les dictées préparées. Nous considérons qu'il est absurde de faire écrire à un enfant des mots qu'il n'a jamais vus, qu'on ne doit jamais demander l'impossible, qu'on doit considérer la dictée comme un moyen de contrôle par rapport à la leçon de lecture, qu'elle doit être préparée, étudiée d'avance.

A voir l'ensemble de votre théorie, vous ne devez guère être partisan de la cacographie ?

C'est une méthode tout à fait vicieuse ; elle est fautive

quant au principe, et nulle quant au résultat ; c'est une entrave, et rien de plus.

Signalez les principaux inconvénients de cette méthode.

Les impressions reçues par les yeux sont vives et laissent dans l'âme des images durables. Si vous avez l'imprudence de mettre sous les yeux de l'enfant un mot mal orthographié, il conservera dans l'esprit l'image de ce mot tel qu'il l'a vu ; l'enfant voit ensuite le même mot écrit correctement ; il reçoit dans l'esprit une autre image de ce mot. Les circonstances, les explications qui accompagnent l'étude de ces mots, s'échappent bien vite de sa mémoire, mais les deux images restent ; plus tard elles se présentent toutes les deux à son esprit ; il ne sait pas laquelle choisir ; il est sous une double impression. S'il avait vu seulement le mot écrit tel qu'il devait l'être, il serait bien moins embarrassé. On doit éviter le doute, l'équivoque. Si l'on demande à quelqu'un d'écrire un mot, il le fera sans hésiter ; mais demandez si c'est de telle ou de telle manière qu'on l'a écrit, vous le faites douter ; tout le monde a éprouvé cela plus d'une fois.

Si l'idée de faire des fautes à dessein, sauf à les corriger ensuite, était bonne pour la branche qui nous occupe, elle devrait être bonne pour toutes les autres ; or, voit-on jamais quelqu'un faire les choses de travers et recommencer ensuite à ceux qu'il veut instruire de ne rien faire de semblable ? c'est le comble de l'absurdité.

D'où vient-il alors qu'on applique cette méthode avec un certain succès ?

En apparence, il peut y avoir du succès ; en réalité, il n'y en a pas ; on crée des obstacles pour avoir le plaisir de les surmonter ; on gagne la bataille, mais on n'en est pas plus avancé. Je m'explique par un exemple ; On trouve dans une cacographie : — *froi, chaut, paris, un Homme, tontétatit quéritatou* — et autres monstruosités du même genre (cachez-les aux enfants) ; un pédagogue, homme admirable du reste, m'assura un jour que ces mots fournissaient au maître l'occasion d'expliquer les règles de grammaire, et aux enfants de les appliquer. Il nous est impossible de voir ce qui pouvait empêcher ce beau raisonneur d'expliquer les mêmes règles après la disparition des formes barbares que nous avons citées. On explique les règles et on les applique ; le reste est superflu ; si l'enfant, en écrivant sous la dictée ou autrement, écrit correctement, quel avantage y a-t-il à le faire trébucher, à lui mettre des bâtons dans les roues ? Je le demande à tout homme sensé ; quand on dit ; *il faut montrer, comprendre et apprendre*, cela peut-il signifier *il faut montrer au rebours et corriger ensuite* ; est-ce qu'*apprendre* peut jamais signifier *apprendre, puis désapprendre, puis apprendre de nouveau d'une autre manière* ? Pour soutenir de pareilles énormités, il faudrait avoir singulièrement l'esprit préconçu.

La cacographie est-elle bien en honneur dans les pays les plus avancés pour l'instruction ?

Elle en a été bannie complètement pour faire place à un système plus intuitif, plus rationnel ; celui que j'ai essayé d'exposer et de défendre dans le présent article.

B. LIPPENS.

Québec, décembre 1877.

P É D A G O G I E

Soixante et deuxième conférence des instituteurs de la circonscription de l'école normale Laval, tenue le 25 août 1877.

Furent présents : Le R^{ev}. M. P. Lagacé, Principal de l'école normale Laval, le R^{ev}. M. Rouleau, M. le docteur LaRue, de l'Université Laval ; M. l'inspecteur Juneau,

MM. Frs. X. Toussaint, N. Lacasse, Joseph Létourneau, D. McSweeney, W. O. Ryan, Frs. Fortin, G. Vien, B. Pelletier, Ls. Lefebvre, G. Labonté, F. Pagé, E. Fecteau, F. X. Gilbert, M. Brochu, D. Bélanger et F. X. Bélanger.

Les procédés de la dernière séance furent lus et adoptés.

M. le trésorier, Joseph Létourneau, rendit ses comptes, qui furent acceptés.

Ensuite eut lieu l'élection des officiers pour l'année courante ; en voici le résultat :

Président : M. Jules Cloutier ; vice-président : M. B. Lippens ; trésorier : M. E. Fecteau ; secrétaire : M. Frs. X. Bélanger.

Membres du comité de régie : MM. Frs. X. Toussaint, N. Lacasse, J. B. Dugal, D. McSweeney, J. B. Cloutier, Frs. X. Gilbert, G. Vien, Ls. Lefebvre et B. Pelletier.

M. B. Lippens sut, par une lecture remarquable sous le rapport de la science pédagogique, captiver l'attention de l'assemblée pendant près d'une heure.

Sur invitation de M. Frs. X. Toussaint, M. le docteur LaRue parla de l'importance de l'enseignement de l'agriculture ; et, désirant connaître jusqu'à quel point les élèves portaient intérêt à l'étude de cette branche, il fit différentes questions auxquelles répondirent MM. les instituteurs Vien et Fecteau d'une manière qui parut le satisfaire.

M. LaRue, en quelques mots, fit ensuite ressortir les précieux avantages qu'offre l'enseignement de l'agriculture et de l'horticulture dans notre pays.

M. F. X. Toussaint parla longuement dans le même sens, et ajouta qu'il serait à désirer que le gouvernement se mit le premier à l'œuvre, en obligeant toutes les municipalités de cette province de donner à chaque école au moins un demi-arpent de terre, dans le but de donner au maître l'avantage de pouvoir donner à ses élèves des leçons pratiques d'agriculture.

M. F. X. Toussaint dit ensuite que dans le but d'améliorer la position de l'instituteur, le gouvernement pourrait décréter qu'à l'avenir chaque municipalité devra être tenue d'adjoindre, au moins un arpent de terre, à chaque maison d'école qu'elle bâtit ; et demanda que cette idée fût ajoutée au rapport qui a été dressé par un comité, nommé par cette association, et chargé de s'enquérir des moyens à prendre pour améliorer la position du corps enseignant de cette Province, ce qui fut adopté.

M. N. Lacasse adressa des félicitations à MM. B. Lippens, N. Levêque, G. Vien et Et. Fecteau à l'occasion de l'heureux succès qu'ils ont remporté, en subissant avec distinction un examen comme aspirants à la charge d'inspecteur d'écoles ; et dit que cette association était heureuse de compter parmi ses membres trois de ces messieurs.

Le sujet suivant, proposé à la dernière conférence, fut alors discuté :

L'analyse grammaticale, telle qu'enseignée dans nos écoles, est-elle susceptible d'amélioration ?

Après plusieurs opinions émises sur ce sujet, M. l'abbé Rouleau dit qu'il croit que l'analyse grammaticale est enseignée d'une manière un peu trop compliquée dans nos écoles ; que ceci occasionne une perte de temps considérable et contribue grandement à faire haïr l'école par les élèves. M. Rouleau considère qu'il serait plus avantageux d'adopter une méthode plus courte.

M. B. Lippens parla dans le même sens, et dit de plus, qu'il ne distinguait aucune ligne de démarcation entre l'analyse logique et l'analyse grammaticale, telle qu'enseignée dans nos écoles.

M. N. Lacasse répondit en expliquant la méthode d'analyse grammaticale suivie dans la plupart de nos écoles et à l'école normale ; il fit voir l'heureux résultat qu'obtiennent ceux qui s'en servent, et il ne voit point

que cette méthode soit susceptible d'être améliorée. M. Lacasse cite, à l'appui de sa cause, comme autorité très-compétente, Sa Grandeur Mgr. Langevin.

M. le Principal, MM. Frs. X. Toussaint, Jos. Létourneau et G. Vien prirent successivement part à la discussion ; et, vu l'heure avancée, il fut résolu que la discussion sur le même sujet soit continuée à la prochaine séance, eu égard à l'importance de cette question.

L'ordre du jour pour la prochaine conférence fut fixé comme suit :

1. Leçon pratique par M. B. Lippens.
2. Conférence sur la géographie par M. F. X. Toussaint.
3. Lecture par M. G. Vien.
5. Sujet de discussion proposé par M. l'abbé Rouleau : L'analyse grammaticale, telle qu'enseignée dans nos écoles, est-elle susceptible d'améliorations ?

Et l'assemblée fut ajournée au dernier samedi de janvier prochain.

FRS. X. BÉLANGER,

Secrétaire.

Faut-il donner aux élèves des devoirs à faire à domicile

La loi du travail s'étend à toute notre existence, c'est-à-dire depuis le seuil de la vie jusqu'à la tombe. Donc l'enfant ou l'homme en herbe ne peut échapper à cette loi : il doit nécessairement et sérieusement travailler.

Voyons dans quelles limites.

La tâche qu'il accomplit à l'école en accordant une situation plus ou moins imparfaite aux leçons du maître et aux devoirs d'application ne constitue pas, à mon avis, un contingent d'efforts suffisant pour nous donner tout apaisement au point de vue du succès.

Déduction faite des récréations et du temps accordé à la religion et à la morale, et des nombreuses distractions inséparables de la nature de l'enfant, il nous reste bien peu de temps pour les branches profanes ; je dirai même trop peu pour épuiser d'une manière complète notre programme qui tend sans cesse à se charger de plus en plus. Force nous est donc de recourir aux devoirs à domicile, non-seulement afin de pouvoir parcourir notre programme, mais aussi afin de laisser dans l'esprit de l'enfant des traces plus profondes des matières enseignées.

En effet, que veut-on qu'un enfant ait retenu en assistant à une leçon d'une manière plus ou moins passive, à une leçon où ses efforts ont été pour ainsi dire unis, en présence de toutes les difficultés aplanies par le maître. Je dirai même que l'on tombe dans l'excès contraire des temps jadis où l'enfant faisait presque tout et le maître la plus faible partie. Aujourd'hui, dis-je, qu'on agit d'une manière diamétralement opposée, est-on arrivé à un résultat bien supérieur ? Je n'oserais l'affirmer hautement quand nous voyons l'administration centrale des postes annoncer plus de cinq milles lettres tombées en rebut pour vice d'adresse en un mois.

O beau temps de lumières et de progrès ?

Certes, on a marché en avant, mais les masses sont encore bien ignorantes, parce qu'on veut faire trop et trop vite. Ainsi, je vous le demande, on croit faire de petits phénix à onze ans. On fait sa première communion, puis on dit adieu aux bancs de l'école. On emporte un bagage scientifique bien maigre, c'est-à-dire qu'après un laps de temps plus ou moins long, on en sait tout au plus pour savoir signer.

Oui, les traces laissées par notre enseignement sont, généralement parlant, bien faibles, et à cela il faut un correctif : c'est le travail à domicile sagement entendu.

L'enfant en dehors de l'école doit donc encore sérieu

sement travailler. En effet, n'est-ce pas ainsi qu'il se prépare à la vie réelle où il devra être le plus souvent seul aux prises avec les difficultés? N'est-ce pas à l'école qu'il doit faire son apprentissage de la vie pratique? Evidemment, poser cette question, c'est la résoudre. Donc nécessité du travail à domicile.

L'enfant dont le travail se borne aux occupations de la classe est, en général, bien faible au point de vue des capacités. La plus petite question de la vie usuelle l'embarrasse. Son maître n'est-il plus là pour lui tracer la marche à suivre, il s'arrête et croit qu'avancer est impossible; il considère toute difficulté comme insurmontable et se renferme dans une complète inaction.

L'enfant ressemble à une terre dans laquelle le laboureur a semé de bon grain. Que fait-on à cette terre après l'avoir bien travaillée, bien préparée et confié la semence à son sein? On n'y touche plus, terre et semence travaillent dans l'intimité, et le cultivateur, avec confiance, attend le fruit de son labeur.

La nature est pour nous pleine d'enseignements, sachons l'imiter. Abandonnons aussi l'enfant à lui-même afin que, de sa propre initiative, il concentre toute la terre de son esprit vers l'objet à étudier.

Qu'il est beau de voir travailler cet élève jeune et courageux, luttant contre la difficulté, se cramponnant au rocher de la science. Il fait peu à la fois, mais il avance. Chaque pas nouveau pour lui est d'une valeur inappréciable, un triomphe sans égal. C'est une récompense morale qui ultérieurement se traduira en faits, c'est-à-dire en fruits précieux cueillis sur l'arbre du travail.

Voyons cet enfant le lendemain d'une soirée qui lui a coûté quelque peine: Son visage rayonne de bonheur, il se dirige vers l'école d'un pas léger. Pour lui le seul nom d'école est plein de joyeux mystères. Il aime cette source de lumières où il va puiser des connaissances si utiles; il chérit son maître sous l'égide duquel il est heureux de travailler pendant le jour. Bref, cet élève est heureux dans le sens le plus large du mot.

Considérons en sens contraire ce qui vient d'être dit ci-dessus et nous aurons exactement le portrait de l'élève dont le travail se borne aux seules occupations de la classe.

Que fait cet élève les jours de congés? De sa nature, il ne peut rester inactif; l'occupation est une chose à laquelle il ne peut se soustraire. Elle est bonne, indifférente ou mauvaise. Le plus souvent cette dernière est préférée lorsqu'une surveillance sévère n'est pas exercée à son égard. Il suffit d'ouvrir les yeux pour être convaincu de ce que j'avance.

Suivant mon système, l'enfant sera-t-il privé de récréations? Ne pourrait-il plus se livrer aux ébats commandés par l'âge? Loin de moi cette pensée. Je veux même lui accorder la plus large part possible d'amusement. Mais en cela comme en toute chose, on doit user et non abuser.

L'enfant dont les jeux sont l'unique occupation en dehors des classes deviendra nécessairement à charge à lui-même. Il cherchera des distractions dans la rue en partageant les jeux de ses camarades, éloigné de toute surveillance.

Là, en règle générale, les leçons sont loin d'être édifiantes. Et il serait même à désirer que l'on permit un peu moins souvent aux enfants de se rencontrer sur la voie publique où ils s'ingénient à faire le mal. C'est là vraiment la plaie de notre temps pour l'enfance. Le devoir à domicile ne vient-il pas encore à point pour remédier quelque peu à cet état de choses.

L'instituteur ne peut non plus perdre de vue qu'il est le représentant des parents auprès des enfants et qu'en donnant de l'occupation à domicile à ces derniers, il ne

fait que se rendre à un vœu *unanime*, et bien légitime de leurs auteurs.

En notre qualité de père de famille nous avons aussi notre mot à dire. Si à l'intérieur, au foyer, il est permis de se livrer à des exercices récréatifs, il n'est pas rationnel d'en faire l'occupation exclusive des enfants pendant les jours de congés et les longues soirées d'hiver, c'est-à-dire depuis 5 à 9 heures. Il faut à cette jeunesse une occupation utile, instructive, sagement et judicieusement donnée. Je l'ai nommée, c'est la tâche à domicile.

Cependant, je me hâte d'ajouter que pour les écoles dirigées par un seul instituteur, il est nécessaire d'être très sobre pour cette catégorie de devoirs, afin de ne pas être entraîné à de nombreuses corrections qui mettraient le maître dans l'impossibilité de donner convenablement les leçons de son tableau d'occupation.

Par des dissertations antérieures, tout ce qui se rattache à la qualité des devoirs en général ayant été traité, je me bornerai à résumer en quelques mots ce que doivent être les devoirs qui nous occupent:

a. Ils seront courts et attrayants;

b. Le temps à y consacrer ne devra pas dépasser deux heures et varier suivant la division à laquelle le travail s'adresse;

c. Ils seront toujours à la portée des élèves, c'est-à-dire la conséquence d'une leçon méthodiquement donnée ou comme exercices récapitulatifs d'application.

d. Aucun ne sera accepté s'il n'est un véritable modèle d'ordre, de propreté et d'écriture.

A ces conditions, les devoirs à domicile contribuent puissamment au développement des facultés intellectuelles de nos enfants sans trop nuire au développement de leurs facultés physiques. Et si un petit inconvénient peut exister, il sera suffisamment compensé par le bien-être moral produit.

L. SIMON.

Amay, le 8 novembre 1877.

La GÉOGRAPHIE INTUITIVE, par A. SLUYS, professeur agrégé de l'enseignement moyen, instituteur à l'école modèle de Bruxelles, membre de la Société belge de Géographie.

La géographie de M. Sluys est une œuvre vraiment originale, et entièrement conforme à la méthode rationnelle. Nous ne pourrions donner une meilleure idée de l'esprit dans lequel l'ouvrage est conçu, qu'en citant la préface, et nous regrettons que l'espace nous manque pour la mettre en entier sous les yeux de nos lecteurs, car c'est un excellent article de géographie pédagogique. Nous nous bornerons à quelques passages saillants.

« On perd généralement de vue le but essentiel de l'enseignement primaire: on semble croire qu'il consiste uniquement à inculquer aux enfants un certain nombre de notions qu'ils pourraient utiliser plus tard. Partant de ce principe, on se contente, dans le cours de géographie, de leur faire connaître les noms de quelques pays, villes, cours d'eau, montagnes, etc., choisis parmi les plus importants; on leur apprend aussi à copier quelques cartes et à les reproduire ensuite sans modèle; et l'on pense alors que l'on a fait de l'enseignement intuitif!

« Voici où l'on arrive par ce système: la mémoire ayant été la seule base d'appui de cet enseignement, dès qu'elle fait défaut, tout cet échafaudage de termes si péniblement élevé s'écroule, et l'élève reste court: il ne possède que des conceptions pour la plupart fausses et souvent burlesques même, sur les choses que représen-

tent les mots de son vocabulaire géographique; la carte enfin est restée pour lui une énigme dont il ne comprend pas ou dont il comprend mal la véritable signification. Peu de temps après avoir terminé ses études primaires ou moyennes, il oublie le dictionnaire qui s'était momentanément logé dans sa mémoire par le moyen d'un grand nombre de répétitions machinales.

"N'est-il pas vrai enfin que les meilleurs élèves se retrouvent, quelques années après leurs derniers triomphes aux concours, presque aussi ignorants en géographie que ceux qui n'ont jamais étudié cette science, et qu'on en rencontre rarement un qui ressente quelque goût pour ces études si intéressantes et si utiles ?

"Il importe peu que l'élève sache dire que la terre est ronde et puisse énoncer quelques preuves de ce fait; qu'il soit habile à copier une carte, voire même à la reproduire de mémoire;—mais il est extrêmement important, au point de vue du développement des facultés de son intelligence, de l'amener graduellement, par une suite d'observations et d'exercices faits par lui-même, à conclure que la terre est ronde en effet, et à comprendre que la carte est une figure semblable à celle du territoire qu'elle représente.

"C'est en parcourant, avec les enfants, les environs de l'école et le pays en tout sens, en créant des circonstances qui éveillent leurs aptitudes, en leur faisant lever des plans de routes, de rivières, de territoires plus ou moins étendus, en leur enseignant par la pratique à suivre sur la carte l'itinéraire des excursions,—qu'on parvient à leur faire comprendre les éléments de la géographie. En classe, l'instituteur profite des intuitions acquises par ses élèves pour édifier sur cette base solide un enseignement plus étendu, plus complet."

Examinerons-nous maintenant l'œuvre en détail ? Nous croyons qu'il suffit de signaler les matières qui y sont traitées et de résumer l'impression que nous a laissée une lecture attentive, style simple, attrayant, frisant même l'élégance dans certains endroits, notions claires, exactes, moyens presque toujours ingénieux pour arriver à donner aux élèves des idées nobles et instructives des choses traitées, en somme, œuvre véritablement méritoire. La première partie nous a particulièrement charmé.

Critiquerons-nous quelques expressions telles que : *amphisciens, ascians, périciens, antésiens*, que l'élève ne trouvera guère que dans les dictionnaires d'où M. Sluys les a tirées. Nous aurions préféré qu'il les y eût laissées, bien que leur présence dans l'ouvrage, ne nous effraye pas trop.

Au fond si ces mots, comme la plupart des dénominations scientifiques, ont le tort de ne pas avoir leurs racines dans notre langue, ils ont au moins leur signification et dénominent des faits de quelque importance. Pourrait-on en dire autant de quelques noms plus barbares, de certains golfes, lacs, rivières, etc., sans importance que l'élève ne retrouvera même plus dans ses lectures et que la routine cherche cependant à imprimer dans la mémoire à coup de répétition !

L'ouvrage est divisé en deux grandes parties. La première comprend 4 chapitres : 1) *L'orientation*; 2) *La forme et les dimensions de la terre*; 3) *Le mouvement de rotation de la terre*; 4) *Exercices sur la sphère terrestre* : La deuxième en renferme trois : 1) *La carte de la localité et des environs*; 2) *Les cartes du dépôt de la guerre*; 3) *Les planisphères*.

Nous terminerons en indiquant le titre de quelques-uns des paragraphes qui nous ont particulièrement intéressé :

Chap I, 1) *Le soleil*; 2) *L'ombre, sa direction*; 3) *Le déplacement de l'ombre*; 4) *Causes du déplacement de l'ombre*; 6) *L'ombre à midi*; 11) *Le mouvement diurne apparent du soleil*.

Chap. II, 17) *L'horizon visuel*; 24) *La terre isolée dans l'espace*; 28) *La pesanteur*; 29) *Les antipodes*.

Chap. III, 32) *Hypothèse du mouvement diurne réel du soleil*; 33) *Hypothèse de la rotation de la terre*; 34) *Preuves du mouvement de rotation de la terre*.

Chapitre II, 2^{me} partie, 49) *Ce qu'est une carte*; 50) *La carte d'une ligne tracée sur le terrain*; 58) *Comparaison entre la carte et le terrain*; 59) *La carte de la classe et de l'école*; 60) *La carte des environs*; 61) *La carte de la ville et du village*; 63) *La carte des méridiens et des parallèles*.

BULLETINS

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

DERNIERS AVIS DE SA GRANDEUR MGR. BOURGET, Evêque de Montréal, à ses jeunes prêtres, 1 vol. in-32, papier chiné texte encadré; 10 centins franco par la poste; Montréal: J. B. ROLLAND & FILS, Libraires-Editeurs, 12 et 14, rue St. Vincent.

Nous croyons ne pouvoir mieux faire connaître cet excellent ouvrage qu'en donnant l'introduction qui le précède :

"La sanctification du clergé et ses progrès dans les études ecclésiastiques ont été particulièrement l'objet des sollicitudes du saint évêque qui, pendant trente-sept ans, gouverna le diocèse de Montréal. Aussi, à la veille d'envoyer ses jeunes prêtres travailler à la vigne du Seigneur, Mgr. Ignace Bourget avait-il l'habitude de les appeler près de lui pour les préparer plus prochainement à l'exercice du saint ministère. Il les mettait en garde contre les dangers qu'ils allaient courir, et leur donnait les moyens de les éviter; leur prédisait des combats et leur enseignait l'art de remporter des victoires; les avertissait des difficultés de la conduite des âmes et leur indiquait les auteurs qui pourraient sûrement les éclairer; enfin il leur traçait une règle de vie.

"Ces instructions se donnaient toujours verbalement; mais sur ces derniers temps, voyant ses forces diminuer et prévoyant le moment où bientôt elles ne lui permettraient plus de remplir ce devoir si doux à son cœur de père, il voulut bien les consigner dans un écrit où les jeunes lévites trouveraient toujours une direction sûre et orthodoxe pour leurs études et leur conduite dans la vie politique et privée.

"Ayant eu le bonheur d'en recevoir le premier le dépôt précieux, j'ai cru qu'il ne serait pas désagréable à Sa Grandeur de me le voir publier, et que, dans la solitude où Elle s'est retirée, Elle voudrait bien accueillir ce petit volume, comme un petit bouquet de fête, le jour du quarantième anniversaire de sa consécration épiscopale.

"J'ai voulu par là Lui prouver avec quel respect filial nous avons toujours reçu ses conseils, et le soin avec lequel nous nous efforçons de les mettre en pratique.

"J'ai cru aussi rencontrer les désirs du clergé qui trouvera dans ce petit manuel un résumé des directions si sages qui lui furent données en diverses circonstances. Mais c'est surtout aux jeunes prêtres qu'il sera précieux, car ils auront entre les mains un petit *vade-mecum* qu'ils pourront lire et relire souvent avec d'immenses avantages pour eux et pour les âmes confiées à leurs soins, et où ils trouveront un règlement de vie qui ne laisse rien à désirer, étant revêtu du triple cachet de l'autorité, de la science et de la vertu. Pour tous, ce seront les derniers avis, le testament d'un père à ses enfants."

UN JEUNE PRÊTRE.

ANNONCES

RÈGLEMENTS

CONCERNANT LE

Concours d'Eloquence Française établi par l'Institut-Canadien de Québec

ART. I.—L'Institut-Canadien de Québec, grâce à la générosité de l'un de ses membres, ouvre un deuxième concours d'éloquence française auquel sont appelés tous les Canadiens.

ART. II.—Chaque concurrent devra adresser, le ou avant le premier septembre prochain, deux plis cachetés au secrétaire-archiviste de l'Institut-Canadien ; le premier contenant son travail et une épigraphe ; le second, la déclaration signée que l'ouvrage est inédit, avec la reproduction de l'épigraphe susdite suivie du nom de l'auteur et de l'indication de sa demeure.

ART. III.—Les juges de l'ouvrage seront : l'Hon. J. O. Beaubien, le docteur Hubert LaRue et Siméon Lesage, écrivains ; ils décideront d'après le mérite absolu.

ART. IV.—La lecture des pièces envoyées au concours devra exiger un temps variant de une heure à une heure et demie, ni plus ni moins.

ART. V.—Les lauréats seront proclamés en séance solennelle de l'Institut et recevront : le premier prix, une médaille d'or ; le deuxième prix, une médaille d'argent, portant les armes de l'Institut-Canadien de Québec, avec la date et l'inscription : " Prix d'éloquence."

ART. VI.—Nul n'est exclu du concours, si ce n'est celui qui, d'une manière ou d'une autre, se fera connaître comme concurrent, avant la proclamation du lauréat.

ART. VII.—L'Institut-Canadien se réserve la propriété de toute pièce envoyée au concours.

ART. VIII.—Le sujet du concours sera : Eloge de l'agriculture. Ce qu'est l'art agricole en Canada. Des moyens de l'y faire progresser.

Par ordre,

ACHILLE LARUE,

Sec.-archiviste.

LIVRES

DE

F. X. TOUSSAINT

- 1o. Géographie Moderne ;
- 2o. Abrégé de Géographie ;
- 3o. Le même traduit en Anglais par une Dame Ursuline ;
- 4o. Traité d'Arithmétique suivi d'un Toisé des surfaces et des solides, et d'un traité d'Algèbre à l'usage des Instituteurs qui désirent obtenir un Diplôme pour école Modèle ou Académique ;
- 5o. Traité Élémentaire d'Arithmétique ;
- 6o. Abrégé d'Histoire du Canada avec questionnaire.

Tous ces ouvrages sont mieux cartonnés que les éditions précédentes et sont imprimés sur de meilleur papier.

Les libraires de Québec qui ne peuvent livrer aux acheteurs ces différents ouvrages n'ont pas voulu les acheter lorsque l'auteur les leur a offerts.

On peut se les procurer au Dépôt de Livres du Département de l'Instruction Publique.

Situation demandée

Un instituteur qui a déjà enseigné deux ans, demande une situation. Il peut enseigner également le français et l'anglais, et il fournira les meilleures recommandations sous le rapport des mœurs. S'adresser à M. J. Létourneau, à l'école normale-Laval

Aux Commissaires d'Ecoles pour la reprise des Cours Élémentaires.

PREMIÈRE MISE EN VENTE

DES INTÉRESSANTS

LIVRES DE LECTURE

DE

M. A. N. MONTPETIT

Adoptés par le Conseil de l'Instruction Publique dans le concours de 1874.

Seule Série approuvée par le Conseil de l'Instruction Publique de la Province de Québec, par S. G. l'Archevêque de Québec et par NN. SS. les Evêques du Canada.

LE PREMIER LIVRE DE LECTURE, vol. format in-18, d'environ 160 pages, texte encadré, illustré de 32 gravures, cartonnage, couverture imprimée, la doz. \$1.20.

LE DEUXIÈME LIVRE DE LECTURE, vol. format in-18, 240 pages, texte encadré, illustré de 40 gravures, cartonnage, couverture imprimée, la doz. \$1.80.

LE TROISIÈME LIVRE DE LECTURE, vol. forme in-18 de 320 pages, texte encadré, illustré de 56 gravures, cartonnage, couverture imprimée, la doz. \$2.40.

LES QUATRIÈME ET CINQUIÈME LIVRES sont en vente.

NOUVELLE MÉTHODE POUR APPRENDRE A BIEN LIRE—nouvelle édition complètement revue et augmentée, par F. E. Juneau, inspecteur d'écoles, vol. format in-12 de 96 pages, texte encadré, cartonnage, couverture imprimée, la doz. \$1.50

NOUVEAU TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE D'ARITHMÉTIQUE A L'USAGE DES ECOLES. Deuxième édition, complètement revue et augmentée par L. H. Bellerose, instituteur, vol. format in-12 de 180 pages, cartonnages, couverture imprimée, la doz. \$2.50.

NOUVELLE MÉTHODE D'ÉCRITURE THÉORIQUE ET PRATIQUE, approuvée par le Conseil de l'Instruction Publique. Cette méthode comprend une série de sept cahiers gradués de 24 pages chaque, la doz. 80 cts.

NOUVELLE CARTE DE LA PUISSANCE DU CANADA, comprenant les provinces de Québec, Ontario, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Manitoba, les territoires du Nord-Ouest, l'île du Prince-Edouard, Terre-Neuve, et une partie des Etats-Unis, TEXTE EN FRANÇAIS, format 26 par 38 pouces, coloriés, collée sur toile, vernie et montée sur rouleaux, \$2.50.

NOUVEL ABRÉGÉ DE GÉOGRAPHIE MODERNE, à l'usage de la jeunesse, par M. l'abbé Ls. Gauthier, vol. in-12 cartonné, la doz. \$4.00.

ÉLÉMENTS DE GÉOGRAPHIE MODERNE, à l'usage des écoles élémentaires ; nouvelle édition avec questionnaire, vol. in-12, cartonné la doz. \$1.20.

MÉTHODE DE LECTURE ET DE PRONONCIATION, préparée d'après la méthode de L. C. Michel, pour les écoles élémentaires ; par MONTPETIT et MARQUETTE ; vol. format in-18 de 36 pages, illustré de 62 gravures, broché, couverture imprimée ; livre de l'élève, la doz. \$0.40.

LE MÊME ; livre du maître ; chaque \$0.10.

TABLEAUX DE LA MÉTHODE DE LECTURE de L. C. MICHEL, en rapport avec la méthode préparée par MONTPETIT et MARQUETTE, 2 tableaux in-folio, la doz. \$0.50.

LES MEMES collés sur 10 cartons, la doz. \$0.20.

En vente chez

J. B. ROLLAND & FILS, Éditeurs-Propriétaires,

Et chez les Libraires et les principaux marchands.

Imprimerie de Léger Brousseau, 9, rue Buade, Québec.